

Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre et de reconstruction.

Vol. 1.

Ottawa, mardi, 31 décembre 1918

N° 14

VASTES PROJETS POUR LE RAPATRIEMENT DE L'ARMÉE

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE AU PEUPLE CANADIEN POUR LE JOUR DE L'AN

De même que le Canada a pris une magnifique part à la lutte, il doit prendre une part non moins digne à l'obtention des résultats sans lesquels ses sacrifices ne signifieraient rien.

Sir Robert Borden a adressé le message que voici au peuple canadien, à l'occasion du jour de l'an :

Londres, 31 décembre 1918.

Au peuple du Canada :

Nous entrons dans la nouvelle année au lendemain des événements les plus étonnants et les plus significatifs qu'ait jamais enregistrés l'histoire de l'humanité. Pendant les deux derniers mois, de grands empires se sont évanouis, des gouvernements fondés sur l'absolutisme se sont écroulés, des nationalités longtemps tenues en servitude se sont émancipées, de nouvelles nations ont surgi et, avec elles, de nouvelles relations internationales.

La victoire qui a été remportée par les forces de la liberté et de la justice rend possible un triomphe élevé et durable, qui donne au monde désolé par la guerre une assurance certaine de paix permanente. A moins que cette assurance ne puisse être donnée et reçue, notre présente civilisation repose sur un fondement instable. Des siècles de progrès lents et douloureux ont abouti à une lutte mondiale rendue infiniment plus terrible par l'état avancé de la science et par le plus grand contrôle des forces que la nature a mises à la disposition de l'humanité.

CONFÉRENCE DE LA PAIX.

La prochaine conférence de la paix doit, en premier lieu, s'occuper de l'établissement d'un nouvel ordre de paix, dans le monde. Ce projet rencontre des difficultés et des problèmes dont on ne peut guère s'exagérer l'importance. C'est une tâche d'une difficulté presque incroyable de contrôler les ambitions matérielles et territoriales, et les jalousies des nations, de manière à ce que leurs puissances et leur influence soient mises à profit pour le but commun du maintien de la paix du monde et de la punition du mépris de la loi ou d'une agression de la part d'un état récalcitrant. Pourtant, les sacrifices, les souffrances et les peines par lesquels l'humanité a passé exigent que ce triomphe plus noble soit remporté.

En rapport avec cette tâche, il y a nombre de questions difficiles à résoudre, impliquant des considérations économiques, financières et territoriales. Et chacune d'elles est d'une grandeur et d'une difficulté suffisantes pour mériter toute l'attention du prochain conseil des nations.

Les délibérations de la conférence de la paix toucheront intimement aux intérêts présents et futurs du Canada, à presque tous les égards. Pour cette raison et parce que les plus hautes autorités m'ont représenté que l'on étudiait déjà les conditions de paix, je suis venu à Londres, il y a plus d'un mois. Depuis lors, j'ai été très occupé, avec mes collègues, à délibérer au sujet des conditions de la paix et à faire des préparatifs pour la conférence de la paix qui s'approche.

SOYONS CONFIANTS !

Il y a quatre ans, notre pays, absorbé comme il l'était par des problèmes de développement intérieur, n'a pu éviter d'être entraîné dans le conflit qui affectait vitement les destinées des états britanniques. Les délibérations qui sont maintenant en cours, pour assurer la paix du monde, sont donc d'une importance infinie pour nous, comme pour toutes les nations. Je comprends que mon devoir comme premier ministre demande que je m'occupe avec le plus grand soin des affaires de la population qui m'a confié, il y a plus d'un an, un mandat si élevé. Mais je suis convaincu que pendant ces délibérations ou au moins jusqu'à ce qu'on ait atteint des conclusions définies, mon premier devoir envers mon pays exige ma présence ici. De même que le Canada a pris dignement et sans égoïsme une orgueilleuse part à la lutte maintenant si heureusement achevée, il doit prendre une part non moins digne et remarquable à l'obtention des résultats sans lesquels ses sacrifices et ceux de toutes les nations ne signifieraient rien.

Les fardeaux que l'avenir nous réserve sont pesants; mais ils ne sont rien, en comparaison du patrimoine qui est le nôtre.

Avec des remerciements solennels pour le bienfait de la paix et animés, en dépit de la fatigue de la guerre, par le même esprit qui a jusqu'ici maintenu notre attitude, entrons dans la nouvelle année avec courage, avec détermination et avec confiance.

(Signé) R. L. BORDEN.

SOLUTION EFFICACE DE LA DÉMOBILISATION

Organisation officielle d'un mécanisme transcanadien qui embrasse tous les aspects du retour de nos héros et de leur réintégration dans la vie civile.

Les projets compréhensifs du gouvernement, relativement au rapatriement et à l'emploi des soldats, sont définitivement confiés à un comité du cabinet, aidé par une division virtuellement nouvelle du service public établie pour voir à la solution de ces problèmes, par un comité ordonnateur choisi dans le personnel de la division et des autres divisions intéressées du service, et par des comités consultatifs des quatre éléments directement intéressés du comité-chef.

BONS PROGRÈS ACCOMPLIS.

La préparation aux problèmes en jeu marche à l'heure actuelle. Le comité du cabinet comprend: sir James Loughheed, ministre du Rétablissement civil des soldats; les honorables Arthur Meighen, ministre de l'Intérieur; N. W. Rowell, président du Conseil privé; J. A. Calder, ministre de l'Immigration et de la Colonisation; T. A. Crerar, ministre de l'Agriculture, et G. D. Robertson, ministre du Travail, qui tous donnent virtuellement leur énergie entière à l'étude des aspects variés des questions à résoudre.

M. H. J. Daly, de Toronto, qui vient d'être nommé directeur du rapatriement et de l'emploi des soldats, est à la tête de la division, et le secrétaire en est M. Vincent Massey, ancien secrétaire du comité de guerre du cabinet. Le personnel, recruté surtout chez les soldats de retour, est tout organisé, et le travail avance dans les bureaux, édifice Plaza, Ottawa. Le comité ordonnateur siège presque tous les jours.

Les comités consultatifs sont formés comme suit: (a) W. D. Tait, de Halifax; David L. Lougham, d'Ottawa et Vancouver; R. B. Maxwell, de Winnipeg, représentant l'association des vétérans de la grande guerre; (b) mesdames T. Robson, de Winnipeg; Boulby, de Windsor, Ont.; Mlle Hela Reid, de Montréal, représentant l'élément féminin; (c) le maire Church, de Toronto; le maire Fisher, d'Ottawa; le maire Costello, de Calgary; M. W. D. Lighthall, de Montréal, secrétaire de l'union des municipalités canadiennes, représentant les municipalités, (d) et les re-

présentants du travail, qui restent à nommer.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Les fonctions des comités consultatifs comportent l'expression des opinions et des idées des sphères sociales qu'ils représentent, et leur action à titre consultatif. Il est évident qu'ils exerceront une influence importante sur le lancement des programmes découlant du mouvement général.

Les membres de ces comités consultatifs assistent aux séances du comité ordonnateur, dont les prérogatives comportent: 1, la surveillance de la démobilisation sous tous ses aspects; 2, la découverte des défauts dans les projets proposés et les organismes adoptés; 3, la radiation de toute perspective de dédoublement; 4, la suggestion des améliorations et des plans complémentaires. Le comité ordonnateur a le pouvoir de s'adjoindre les services d'experts venant de l'extérieur, et qui ont des connaissances particulières sur les phases diverses de la vie nationale.

Le comité ordonnateur a l'avantage d'avoir l'aide d'un bureau efficace de publicité allié au département de l'Information publique. La publicité de presse est soumise à M. W. H. Greenwood. On a lancé une campagne pour faire comprendre au public canadien, au moyen d'articles de journaux, de plaquettes et de con-

[Suite à la page 2.]

PLUS D'ESPACE POUR LES EXPÉDI- TEURS CANADIENS.

Il a été officiellement annoncé que durant le mois de janvier les compagnies de navigation opérant entre le Royaume-Uni et le Canada auront le contrôle de 15 p. 100 de l'espace réservé au fret, au lieu de 10 p. 100 comme par le passé.

F. C. T. O'HARA,
Sous-ministre.
Département du Commerce,
21 décembre 1918.

Vastes projets pour le rapatriement de l'armée.

[Suite de la page 1.]

férences, la nécessité de mettre en œuvre, pour parer aux difficultés de la reconstruction et pour aider aux soldats à reprendre leur place dans la vie civile active, le même patriotisme et la même énergie qui ont surmonté les misères de la guerre.

LES PLUS LOURDS FARDEAUX.

Mais la part la plus onéreuse de la tâche incombera aux divers départements du gouvernement, qui sont responsables de l'exécution des détails découlant des plans adoptés.

Le transport des soldats, entre l'Europe et l'un quelconque des vingt et un postes de licenciement du Canada que les rapatriés auront pu choisir pour leur libération, retombe sur le ministère de la Milice. Si le soldat est malade, s'il souffre de blessures anciennes, la santé militaire du Canada se charge de son sort dans les hôpitaux militaires. Si son efficacité, lors de la libération, est inférieure à la normale, le ministère du Rétablissement civil des soldats voit à son cas. Il incombe directement à ce ministère de voir à tout ce qui touche les soldats invalides ou estropiés. Une division de la démobilisation a été tout spécialement établie dans le ministère pour préparer les mécanismes voulus en prévision du retour des licenciés à la vie civile.

Outre-mer, des représentants du ministère donnent aux soldats des renseignements sur les plans préparés par le gouvernement pour leur démobilisation et la reprise de leur place dans la vie ordinaire. Grâce à des cartes-questionnaires, on se rend compte de la connaissance qu'ils possèdent des lieux où ils désirent s'établir, du genre de travail qu'ils préfèrent et de leur expérience acquise.

PROJETS DE PLACEMENT.

Le ministère agit en collaboration avec le ministère du Travail dans tous les projets de placement. On a commencé une campagne éducatrice pour obtenir la coopération des patrons dans le travail de rapatriement. A divers endroits on a fondé de nouvelles écoles, magnifiquement outillées et qui serviront à l'éducation et à la ré-éducation, cependant que les universités, les collèges techniques et agricoles et diverses autres institutions sont aussi utilisés. Le ministère s'est acquis l'aide de plusieurs grandes exploitations comme le Pacifique Canadien et les raffineries de sucre "Acadia" pour servir à l'entraînement industriel.

Au Canada, les principales responsabilités du ministère sont (1) les soins médicaux; (2) la fourniture d'appareils orthopédiques et autres; (3) le traitement par rapport à l'occupation; (4) l'entraînement industriel pour les hommes jadis sans métier, et (5) un nouvel entraînement industriel pour les hommes inaptes à reprendre leurs occupations d'avant-guerre.

Les commissions de soldats revenus des diverses provinces, commissions dont le travail principal consiste à pourvoir aux besoins personnels immédiats des soldats revenus du front, coopèrent avec le ministère fédéral. En Ontario, toutefois, la commission des soldats revenus a

pris sous sa charge l'entraînement professionnel.

COMMISSION DES PENSIONS.

La Commission des pensions, avec ses trois commissaires, le commandant J. K. L. Ross, le major J. L. Todd et le colonel John Thompson, constitue l'une des divisions importantes de ce ministère. L'administration entière des lois des pensions adoptées par le gouvernement du Dominion a été confiée à ces commissaires. Ils ont des bureaux dans toutes les provinces du Dominion, et 90 pour 100 de leur personnel se composent de soldats revenus ou de personnes dépendant de ces soldats.

La question générale de l'emploi et sa distribution sont à la charge du ministère du Travail. On a installé une nouvelle division dirigée par M. Bryce Stewart qui s'occupera tout particulièrement de trouver de l'emploi aux soldats et aux ouvriers de guerre.

BUREAUX DE PLACEMENT PUBLICS.

A sa dernière session, le Parlement du Dominion a adopté une loi prévoyant l'établissement de bureaux de placement publics dans tout le Canada. En vertu de cette loi, le gouvernement entreprend d'aider les gouvernements provinciaux à établir des bureaux de placement publics; quelques-uns de ces bureaux existent déjà dans certaines provinces. Il a été convenu que le gouvernement fédéral supporterait la moitié des frais d'établissement des bureaux locaux qui seraient dirigés par les provinces et qu'il établirait deux chambres de compensation, l'une pour l'est et l'autre pour l'ouest du Canada.

Ces bureaux s'installent actuellement et on compte pouvoir les utiliser dès les débuts de 1919. On choisira le personnel de ces bureaux autant que possible chez les soldats revenus. Il y aura un comité consultatif local dans lequel les patrons, les employés et l'association des Vétérans de la Grande Guerre seront représentés.

LE PROBLÈME DU PLACEMENT.

Des représentants voyageurs du ministère du Travail vont aller étudier les débouchés qui existent pour la main-d'œuvre dans les industries des mines et du bois. Ils étudieront toutes les occasions qui s'offriront à l'emploi de la main-d'œuvre et verront à la distribution convenable des travailleurs dans les endroits où l'on en aura besoin. Ils tenteront de faire donner la préférence aux soldats revenus du front par les patrons.

Le ministère des Travaux publics prépare en ce moment un relevé des travaux publics suspendus à cause de la guerre ou dont l'entreprise immédiate est impérative, et il espère ainsi fournir une quantité considérable de travail au cours de 1919. Il maintiendra des relations étroites avec le ministère du Travail afin de s'assurer que les travaux sont convenablement distribués et que les soldats revenus jouissent de la préférence.

PLANS D'ÉTABLISSEMENT DES TERRES.

La question de l'établissement sur les terres est confiée au ministère de l'Intérieur et, pour résoudre ce problème, on a créé une commission de colonisation des soldats composée du professeur W. J. Black, du major E. J. Ashton et de M. S. W. Maber. Cette commission a formé une organisation effective complète et a subdivisé ses travaux en quatre divisions qui peuvent se décrire comme suit:

(1) La division d'entraînement agricole, qui opère de concert avec les ministères provinciaux de l'agriculture, les collèges d'agriculture provinciaux et les fermes expérimentales du Dominion.

(2) La division des prêts, qui a jusqu'ici avancé \$11,000,000 pour permettre aux soldats revenus, et qui possèdent déjà des fermes, d'acheter des bestiaux et des instruments aratoires ainsi que de faire des améliorations.

(3) La division des terres, qui travaille de concert avec la division des Terres fédérales, relevant du ministère de l'Intérieur, et la division de l'Arpentage. Elle s'est occupée d'établir la valeur approximative des terres qui seront disponibles en vue de l'établissement des soldats, et de compiler des rapports sur les ressources naturelles du pays.

(4) Le bureau de placement, qui voit à l'approvisionnement en machines de construction, et traite avec les divisions du ministère de l'Agriculture qui s'occupent de l'élevage. Des inspecteurs ont été nommés dans chaque province. Chaque province compte de plus:

(a) Des comités consultatifs d'établissement.

(b) Un comité consultatif sur les qualifications.

(c) Des évaluateurs pour déterminer la valeur des terres offertes en gage des prêts demandés.

Des conseillers de novices, qui ont eu quelque entraînement en agriculture, sont chargés d'instruire les autres, et des conseillers agronomes doivent faire des tournées régulières d'instruction; ils visiteront les fermes des soldats et aideront à ces derniers par des conseils pratiques et par des encouragements, complétant ainsi la tâche des agents itinérants du comté, que la plupart des provinces emploient dans le but d'aider aux cultivateurs.

VASTE COOPÉRATION.

Le gouvernement a également fait les démarches nécessaires pour obtenir la coopération de toutes les municipalités du Canada. On demande à celles-ci de former des comités de bienvenue et de faire tout leur possible pour assurer aux soldats rapatriés une réception cordiale qui demeurera sous une forme pratique longtemps, même après que les démonstrations populaires du retour seront disparues dans le passé lointain. On demande encore aux municipalités de donner une attention particulière à la question du placement des soldats, et dans ce but on les prie de décider quels travaux publics ou autres améliorations elles pourront entreprendre dans le courant de l'année prochaine, quelles fournitures elles pourront commander, afin de grossir le chiffre du commerce et du travail.

En plus de l'initiative municipale en vue d'aider les soldats à reprendre les postes qu'ils occupaient dans la vie civile, nous aurons les services d'organisations privées dans tout le Canada, lesquelles, pendant la durée entière de la guerre, ont fait une œuvre superbe, et consacrent aux problèmes du rapatriement et du placement la même énergie et le même zèle patriotique qui rendirent leurs œuvres de guerre si efficaces.

Les organismes du Fonds patriotique, de la Croix-Rouge, de la Y.M.C.A., de la Y.W.C.A., de la Khaki League, des Chevaliers de Colomb et de l'Armée du Salut, nous ont déjà assuré de leur collaboration entreprise dans ce travail. D'autres sociétés nous aideront aussi. A Saint-Jean, entre autres, il n'y a pas moins de quinze associations qui travaillent de concert avec la Y.M.C.A. au bien-être de ces contingents nombreux de dépendants de soldats qui, venant d'Angleterre, débarquent en cet endroit presque chaque semaine. Il y aura sur chaque convoi des infirmières de la Croix-Rouge et des officiers de la Y.M.C.A., et l'on fera son possible pour le confort et l'accommodement de ces immigrants trois fois bienvenus qui arivent en notre pays sous des auspices tout spécialement heureux.

Le rouage de la démobilisation et la solution des problèmes qui l'accompagnent ne sont pas encore parfaits, mais le travail préparatoire fait de grands et rapides progrès, et dès le début de l'année, il devrait y avoir d'une côté à l'autre du Canada une organisation qui facilite et simplifie la tâche de rendre à nos héros soldats et à leurs dépendants leur place dans la vie civile du pays, et qui les protège contre les obstacles que par ailleurs il leur aurait fallu affronter avec le retour, dans le pays qu'ils ont si bien servi.

La Belgique jouera un rôle effectif d'état souverain, dit un journal suisse.

Sous le titre "Peau neuve", M. Louis Avenier publié dans "La Suisse", un remarquable article dans lequel il est question de la neutralité belge et de sa constitution future. L'auteur dit que le gouvernement belge a formulé ses intentions et ne veut plus dorénavant d'une neutralité permanente, obligatoire et garantie, et affirme son droit d'être libre complètement dans ses rapports internationaux. Depuis le 4 août 1914, en fait, la Belgique n'est plus neutre et si le gouvernement belge a maintenu cette fiction juridique de sa neutralité permanente, il était clair "qu'il y renoncerait au moment favorable et manœuvrerait alors sa volonté de rétablir un statut international sur des assises nouvelles". M. Avenier déclare que nul n'osera contester à la Belgique, le droit d'agir dans la plénitude de sa souveraineté. "Comme sa voisine, la Hollande, et comme le Danemark, dit-il, elle veut désormais pratiquer une neutralité volontaire, dégagée de toute forme et de toute promesse et éventuellement y renoncer si c'est son avantage. En conséquence, elle se démet de cette neutralité permanente qu'elle n'avait pas réclamée, qui lui fut imposée à sa naissance par les diplomates, qui l'empêchait d'avoir une véritable politique extérieure et qui constituait, par son caractère même, bien plus une garantie par les puissances cautionnaires que pour elle-même. Et par sa détermination, à la conférence de la paix, au lieu d'avoir à consentir simplement au règlement de compte qu'il plaisait aux autres belligérants d'établir, la Belgique jouera son rôle, un rôle effectif d'Etat souverain. Elle sera, comme elle ne l'a jamais été, en posture de discuter librement de ses intérêts et de son avenir."

LE COMMERCE BRITANNIQUE REDUIT SES RESTRICTIONS

Le commissaire impérial au Canada indique les adoucissements permis par le gouvernement britannique depuis la signature de l'armistice.

PERSPECTIVE D'EXPORTATION.

Le commissaire commercial puisné de Sa Majesté au Canada, M. G. T. Mills, a reçu avis du ministère impérial du Commerce d'outre-mer à Londres, de livrer à la publicité la teneur d'un câblogramme du 24 décembre qu'il a reçu du ministère.

Depuis la signature de l'armistice plusieurs restrictions imposées au commerce ont été rappelées, et pour celles qui demeurent, on accorde des permis plus librement qu'avant. Des renseignements sur ces règlements seront publiés hebdomadairement dans le "Board of Trade Journal", l'organe officiel du gouvernement impérial pour les avis touchant le commerce.

Les commandes placées pendant la période de guerre ont maintenant bonne perspective d'être exécutées, et l'on devrait incessamment voir aux arrangements à faire pour le commerce nouveau.

On devrait remarquer surtout les relâchements suivants:

1. Ne sont plus nécessaires les permis de manufacturer et les certificats de priorité qui en découlent.

2. Les firmes sont libres d'accepter des commandes civiles ou commerciales pour exécution immédiate, libérant ainsi, entre autres, le génie industriel pour les œuvres du commerce.

3. Toutes les natures de matière brute peuvent maintenant être utilisées dans la manufacture commerciale des marchandises d'exportation, mais ces marchandises brutes proprement dites ne doivent pas, dans certains cas, être exportées sans patente. Au nombre de celles auxquelles ces conditions s'appliquent sont les suivantes: l'aluminium, l'antimoine, le cuivre jaune, le cuivre rouge, le fer, le plomb, le nickel, le zinc ou zinc commercial, l'acier, l'étain.

A tout prendre, les restrictions sur l'exportation des produits manufacturés ont été rayées, alors qu'elles ont été maintenues quant à la matière brute.

La liste ci-dessous indique les matières les plus importantes dont l'exportation était anciennement interdite pour tous les pays, mais est maintenant permise dans toutes les parties de l'empire britannique:

- Objets d'aluminium.
- Objets—manufacturés d'amianté.
- Courroyage, coton—y compris le courroyage imprégné de balate ou caoutchouc.
- Bicyclettes—complètes.
- Pneus et parties de bicyclettes.
- Bottes et bottines—sauf pour enfants, avec semelles ou empeignes en cuir.
- Balais.
- Brosses—sauf brosses à dents.
- Cuivre—et ses manufacturés—sauf les lingots de fileterie, plaques, tiges, feuilles, rubans ou tubes.

DEMANDES DE SOUMISSIONS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Les firmes désirant soumissionner pour une catégorie quelconque de fournitures doivent s'adresser à la Commission des achats de guerre, immeuble Booth, Ottawa, en donnant des détails sur la nature du commerce qu'elles font et une liste des marchandises qu'elles désirent offrir.

Des soumissions ont été demandées par les divers ministères du gouvernement fédéral, comme suit:

Article.	Lieu de livraison.	Date de liv.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS—		
Matériel photographique et lithographique.	Ottawa.	23 décembre.
Chambres de désinfection pour hôpitaux militaires.	Divers endroits.	2 janvier.
Camions.	Hamilton.	24 décembre.
Réceptacles à papier en fer galvanisé.	Ottawa.	24 "
Persiennes pour fenêtres.	Ste-Anne de Bellevue.	19 janvier.
Persiennes pour fenêtres.	Toronto.	19 "
RÉTABLISSEMENT CIVIL DES SOLDATS—		
Moteurs électriques.	Toronto.	2 janvier.
Pompes à vide.	Fort-Qu'Appelle.	3 "
Argile à poterie.	Guelph.	3 "
Vis à machines.	Kingston.	19 "
Huile à machines.	Kentville.	19 "
Machine à gazoline.	"	19 "
Piles sèches et batteries, produits chimiques, etc.	Kingston.	19 "
Soufflet à turbine.	Fort-Qu'Appelle.	19 "
Peaux de cheval.	Toronto.	19 "
Dynamos.	"	19 "
MINISTÈRE DU SERVICE NAVAL—		
Chaussettes.	Esquimalt.	2 janvier.
BUREAU DE PAPETERIE DU GOUVERNEMENT—		
Enveloppes "Kraft".	Ottawa.	26 décembre.
Étiquettes en bougran (buckram) blanc.	"	2 janvier.
Attaches-papier en anneau.	"	30 décembre.
Enveloppes tissu blanc (white wove).	"	30 "
Étiquettes papier manille.	"	2 janvier.
Enveloppes tissu blanc (white wove).	"	2 janvier.
MINISTÈRE DE LA MARINE—		
Vis d'arrêt.	Sorel.	4 janvier.
Boulons et écrous.	"	7 "
Glaces sans tain (plate glass).	"	4 "
MINISTÈRE DE LA JUSTICE (ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE)—		
Cuir à courroies de transmission.	Kingston.	6 janvier.
Epiceries.	"	6 "
CHEMINS DE FER ET CANAUX—		
Quincailleries et étoupe.	Ottawa.	19 janvier.
MINISTÈRE DES POSTES—		
Sacs pour commis de malle.	Ottawa.	27 décembre.
Attaches pour sceau de sac.	"	27 "
MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE—		
Lait, crème, etc.	Ottawa.	28 décembre.
Pommes de terre et légumes.	Cap-Breton.	26 "
Charbon trié "Drumheller".	Saskatoon.	26 "
Papier de toilette.	Winnipeg.	2 janvier.
Pommes de terre.	Halifax.	26 décembre.
Pommes de terre et légumes.	Port-Arthur.	26 "
Buanderie.	Brandon.	26 "
Fruits frais.	Hamilton.	26 "
Plats.	Ottawa.	3 janvier.
Linoléum.	"	2 "
Sucre.	D.M. N° 3.	23 décembre.
Légumes frais.	Kingston.	27 "
Papier de toilette.	Vancouver.	23 "
Crème.	Kingston.	24 "
Œufs.	Ottawa.	27 "
Réceptacles à vivres.	"	27 "
Bouilloires.	"	27 "
Rôtissoires (toasters).	"	27 "
Articles ophtalmiques.	Saint-Jean, N.-B.	2 janvier.
Plats.	Toronto.	30 décembre.
Fournitures pour rayons-X.	Ottawa.	30 "
Batteurs à œufs électriques.	"	3 janvier.
Son.	Camp de Petewawa.	23 décembre.
Carbure de calcium.	"	23 "

Tôles galvanisées, tuyautées ou plates.
Meules.
Verres pour instruments d'optique.
Instruments agricoles manuels.
Produits creux, domestiques, de tôle de fer ou d'acier.
Rivets de fer et d'acier, écrous et noix.
Toiles de fil de fer ou d'acier.
Manteaux et rondelles incandescents.
Cordage de jute ou de ficelle, bourrage, tissage, torsage et marchandises à la pièce.
Linoléum.
Magnésite et briques de magnésite.
Magnéto et parties.
Clous (broche).
Matériaux de photographie.
Manufacturés de caoutchouc—sauf gants de chirurgie.
Feuilles d'acier (noir).

Bandages et pansements chirurgiques.
Outils (petits).
Vagons et chariots—parties.
Laine et poil—manufacturés de—ne doit pas inclure la laine crue ou les férens.

Certains facteurs persisteront à entraver le commerce d'exportation, notamment: (1) manque de main-d'œuvre en attendant la démobilisation de l'armée; (2) manque de tonnage; (3) le besoin d'une réorganisation usinière dans certaines industries avant la reprise du travail normal; mais l'on considère que l'effet de ces facteurs sera fortement pallié dans quelques mois.

BELLE PERSPECTIVE D'HUILE DANS L'OUEST

Livret intéressant de la Commission de conservation.

Bien qu'on n'ait pas encore découvert d'huile en quantités considérables dans la partie occidentale du Canada, M. James White, président adjoint et sous-chef de la Commission de conservation, dans sa brochure intitulée "Combustibles du Canada occidental"—récentement publiée par la commission—réfère à la découverte de pétrole comme plus qu'il est possible dans la région Viking et dans les vallées des rivières La-Paix et Athabaska.

L'auteur mentionne à titre d'indices encourageants l'huile trouvée dans les puits gazeux des rapides Pélican et une faible quantité d'huile foncée tirée d'un des puits de la région gazeuse Viking. Il ajoute qu'on a découvert des dépôts d'huile près du lac Waterton dans le sud-ouest de l'Alberta et dans la vallée Flathead, dans le sud-est de la Colombie-Britannique.

D'énormes dépôts de goudron dans l'Alberta septentrionale indiquent, dit-il, des cours souterrains de pétrole, sans égard dans toute autre partie du globe. Le long de l'Athabaska, ils s'étendent des rapides Pélican au Fort-McKay, une distance de plus de 100 milles.

"Les indices relevés démontrent", écrit M. White, "un bitume d'au moins 6½ pouces cubes et le pétrole qui l'a produit doit être de beaucoup plus considérable. Puisque cette quantité énorme de pétrole s'est échappée, il doit en exister des réservoirs intacts dans le calcaire dévonien d'où elle a décollé. On a constaté des dépôts semblables près des rivières La-Paix et Mackenzie.

"Près du poste de La-Paix, on a trouvé de l'huile dans deux puits, de 900 et de 1,100 pieds de profondeur, respectivement. On rapporte que le premier puits a donné de trois à quatre barils par jour, dès que l'huile a coulé de la partie supérieure du sable goudronneux et qu'il a fourni jusqu'à neuf barils, au maximum. On a cependant continué les travaux de forage au travers du terrain goudronneux qui mesure quelque 80 pieds d'épaisseur en cet endroit, et l'on a atteint un cours puissant d'eau et de gaz juste en dessous du sable.

"Le second puits est dans le sable à goudron et rapporte, assure-t-on, près de 25 barils par jour."

La brochure parle aussi d'un certain nombre de puits dans le district de Sheep-Creek, à quelque 32 milles de Calgary, qui produisaient à la date du rapport de M. White, de quatre à trente barils par jour. L'huile produite par plusieurs de ces puits atteignait presque la pesanteur spécifique de la gazolène marchande.

En 1917, on a recouvert des huiles crues de l'Alberta 312,000 gallons de gazolène et de kérosène. Pendant la même année, la production du pétrole de l'Alberta s'est élevée à 8,500 barils, soit 297,500 gallons, mesure impériale.

Pendant l'exercice clos le 31 mars 1917, le Canada occidental a importé, pour fins de combustible, 95,693,497 gallons de pétrole, évalués à \$2,738,555, et pour raffinage, 35,313,717 gallons, évalués à \$1,040,047. La découverte de vastes terrains oléifères, dans l'Alberta ou la Saskatchewan, conserverait au Canada \$5,000,000 qu'on paie actuellement pour le pétrole et ses dérivés, si l'on en croit l'auteur de cette brochure.

Energie hydro-électrique.

D'après une brochure intitulée "Combustibles du Canada occidental", que vient de publier M. James White, président adjoint et sous-chef de la Commission de conservation, l'énergie hydro-électrique actuellement développée dans l'Ouest du Canada s'élève à un total de 359,000 forces de chevaux, ainsi réparties: Manitoba, 76,000; Alberta, 33,000 et Colombie-Britannique, 250,000.

Le fonds patriotique.

La recette totale du Fonds patriotique canadien, en comptant l'intérêt qui s'élève à \$850,000, a atteint \$43,785,953.74 le 17 décembre 1918. Le total des contributions au fonds à cette date s'élevait à un peu moins de \$42,000,000.

REPLAÇANT LES SOLDATS DANS LA VIE CIVILE

COMMENT LES INFIRMES REÇOI- VENT UNE NOUVELLE ÉDUCATION

Le département du Rétablissement civil des soldats va établir des bureaux de placement gratuits et aidera de toutes façons les soldats licenciés à reprendre leur place dans la vie civile.

Pour faciliter le retour des soldats à la vie civile, le département du Rétablissement civil des soldats a fait une enquête parmi les membres du corps expéditionnaire canadien en vue de savoir dans quel district chacun d'eux désirerait être licencié et à quelle occupation il se propose de se livrer. L'enquête porte aussi sur son expérience passée. Des représentants du département, en Angleterre et en France, se tiennent en contact avec les soldats, pour leur faire connaître ce qui se fait au Canada pour les aider à retourner à la vie civile. Par ailleurs la population, restée au Canada, de son côté, est éduquée sur le genre de coopération que le gouvernement attend d'elle pour faciliter la réabsorption de quelque 300,000 ou 400,000 soldats dans la vie civile.

Le département du Rétablissement civil des soldats, que dirige le sénateur sir James Loughheed, comprend la Commission des pensions, la Commission des hôpitaux militaires et une section de la démobilisation, récemment formée, avec la mission de créer tout le mécanisme nécessaire pour aider au retour de notre armée à la vie civile, pendant la période de démobilisation.

Pour venir en aide à ceux des soldats, à qui leur ancienne position n'a pas été conservée, le gouvernement se tient en contact permanent avec tous les patrons de façon à être averti dès qu'une vacance se produit dans leur personnel. De plus, le gouvernement vient encore au secours des soldats, par la création de bureaux de placement gratuits, venant s'ajouter à ceux qui existaient déjà.

Tous ces bureaux et d'autres qui seront établis suivant les besoins, seront groupés en un système unique, sous la direction du Comité de rapatriement et de placement. C'est le désir du gouvernement qu'un tel bureau de démobilisation et de placement soit établi, dans chaque district de licenciement.

Des mesures ont été prises pour rééduquer gratuitement tout membre du corps expéditionnaire qui souffre d'une infirmité le rendant inapte à suivre son ancienne carrière. Durant le temps que dure sa rééducation dans une profession de son choix et compatible avec ses aptitudes physiques, le gouvernement se charge du soutien de sa famille et de ceux qui dépendent de lui.

Les universités, les collèges, les écoles techniques, et industrielles

dans diverses parties du Canada, seront utilisés pour ces cours de réapprentissage, et dans six grands centres des arrangements ont été faits pour que le cours de rééducation comprenne, en plus de l'enseignement théorique, du travail pratique en atelier.

Le nombre des occupations pour lesquelles les écoles techniques pourront rééduquer les soldats se trouve augmenté par les arrangements faits avec de vastes établissements manufacturiers, pour que des cours de réapprentissage puissent y être donnés. Au 30 novembre 1918, pas moins de 158 occupations diverses étaient enseignées. En répartissant ainsi les soldats infirmes en un aussi grand nombre que possible d'occupations diverses, l'on écarte ou diminue considérablement le danger de la concurrence entre ces hommes et les ouvriers réguliers. Déjà 2,828 soldats suivent les cours et 7,176 se sont vu accorder l'autorisation de les suivre, tandis que 1,984 ont fini leur apprentissage. Bon nombre des soldats ont cessé de fréquenter les cours avant la date fixée pour la fin de leur apprentissage, et cela pour plusieurs raisons intéressantes. Ces cas, 862 en tout, peuvent être divisés en 5 classes. La première comprend les ambitieux qui ont accepté la première position qui s'est offerte avant d'avoir fini leur cours. La deuxième comprend ceux qui ont été libérés pour aller travailler sur la terre, afin d'aider à satisfaire la demande pour une plus grande production agricole. La troisième, ceux qui ont été demandés par les autorités militaires, avant la fin de leur cours, pour travailler aux écritures. La quatrième pour y recommencer leur traitement, et la cinquième ceux à qui leur tempérament agité n'a pas permis de se réacclimater à la vie civile. Il n'y a pas de doute que plusieurs des hommes répartis dans ces cinq classes reprendront leur cours l'un de ces prochains jours.

Le département, aidé des commissions provinciales, trouve de l'emploi aux hommes ainsi rééduqués et continue à s'intéresser à leur bien-être. Aucun d'eux n'est perdu de vue.

Le département de la Milice qui a charge des soldats infirmes avant leur licenciement, et le département du Rétablissement civil, qui en prend charge ensuite travaillent de concert, pour ce qui concerne la thérapeutique professionnelle, dont le personnel et l'outillage sont fournis par le dé-

Tout soldat infirme rapatrié a droit, gratuitement, à un cours de réapprentissage dans un métier ou une profession de son choix, compatible avec son état. Au 30 novembre 1918, la statistique des cours de réapprentissage industriel donnés, en dehors des hôpitaux et des maisons de convalescence, était la suivante:

Nombre d'hommes à qui les cours ont été accordés.	7,176
Nombre ayant complété leur cours.	1,894
Nombre ayant abandonné avant d'avoir fini.	862
Nombre à qui les cours ont été accordés, mais qui n'ont pas commencé à les suivre.	1,061
Nombre fréquentant les cours.	2,829
Nombre à qui les cours ont été offerts, mais qui les ont refusés.	441
Nombre interviewés.	7,964

PLACES POUR LES MALADES DANS LES HÔPITAUX.

Au 30 novembre 1918, le département du Rétablissement civil des soldats avait place dans ses hôpitaux pour 3,223 patients divisés comme suit:

Sanatoriums.	1,576
Asiles pour les fous.	446
Autres institutions.	1,201

Le nombre des patients répartis entre les neuf institutions du département était de 3,512 dont:

Pensionnaires.	2,478
Externes, classe 1.	639
Externes, classe 2.	395

partement du Rétablissement civil, tandis que le traitement se poursuit sous la surveillance de l'officier médical en charge, tant que le patient est à l'hôpital. De plus le département du Rétablissement civil manufacture des membres artificiels et fournit des appareils orthopédiques et maintient le tout en bon état durant la vie du soldat qui en a besoin.

La section médicale du département du Rétablissement civil est chargée du soin et du traitement de tous les soldats tuberculeux; du soin des soldats fous pour toujours, faibles d'esprit ou épileptiques; des incurables, ou de ceux dont l'état réclame un très long traitement à l'hôpital; de la fabrication et de la distribution des appareils orthopédiques; soin de ceux qui suivent un cours de réapprentissage, qui subissent une rechute de maladies contractées à la guerre; soin des dents des soldats qui suivent les cours de réapprentissage, soin des dents avariées à la guerre, soin de tous les patients traités dans les institutions du département du Rétablissement civil et de tous les patients externes des classes 1 et 2.

Les patients externes de la classe 1 reçoivent leur solde complète et leurs indemnités, mais ils ne reçoivent pas de pension tant que dure le traitement. Les patients de la classe 2 doivent se présenter périodiquement aux cliniques pour leur traitement; une pension leur est payée et ils reçoivent en plus une indemnité de traitement basée sur la perte de temps qu'ils subissent par suite de la nécessité où ils se trouvent de se présenter aux cliniques pour leur traitement.

La somme totale d'énergie électrique présentement développée au Canada est d'environ 1,800,000 forces de chevaux, d'après une publication récente de la Commission de conservation.

LES MINES DANS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

On espère que la Granby Smelter qui, comme on l'annonçait dans la lettre de la semaine dernière, avait fermé ses portes pour un certain temps, par suite de l'épidémie d'influenza, les ouvrira la semaine prochaine.

Les mines Rossland ont aussi été fermées pendant deux semaines pour la même raison, mais les employés retournent maintenant graduellement au travail et on espère que des envois considérables en seront faits avant longtemps, car l'on a découvert un nouveau procédé plus économique de traiter le minerai à Tandanac.

Adjudication de deux entreprises.

Les entreprises suivantes ont été adjudiquées par arrêté en conseil:
Kingston, Ont.—Construction d'un pavillon pour les tuberculeux au sanatorium de Mowat. Entrepreneur, Henry Hunter, de Kingston, au prix de \$23,400. Arrêté du conseil en date du 16 décembre 1918.
Freeport, Ont.—Construction d'un pavillon pour les tuberculeux re hôpital militaire. Entrepreneur, Dunker Bros., de Kitchener, Ont., au prix de \$11,800. Arrêté du conseil en date du 16 décembre 1918.

Individus déportés.

Au cours de l'exercice 1917, 605 personnes ont été déportées du Canada, ainsi que l'indique le rapport annuel du ministère de l'Intérieur sur l'immigration.

Réserve forestière du Canada.

Le territoire compris dans la réserve forestière du Dominion est de 23,024,640 acres, d'après le rapport du ministère de l'Intérieur pour le dernier exercice financier.

BUREAUX CENTRAUX POUR DISTRIBUTION DU TRAVAIL

PLAN ÉLABORÉ POUR PREVENIR LE CHÔMAGE

Chaque province aura son agence sous le contrôle du conseil fédéral formé de représentants des corps ouvriers.

Les règlements concernant l'établissement et l'administration de bureaux de placement des gouvernements fédéral et provinciaux, sous le régime de la loi concernant la coordination des bureaux de placement, sont incorporés dans un arrêté en conseil qui vient d'être publié. Entre autres choses, ces règlements stipulent l'établissement par le ministre du Travail d'un bureau consultatif qui sera connu sous le nom de conseil du service d'emploi du Canada, et qui devra aider à l'administration de la loi et recommander des mesures tendant à prévenir le désœuvrement.

Ce conseil sera composé d'un membre nommé par chacun des gouvernements provinciaux, de deux nommés par l'association des manufacturiers canadiens, deux par le congrès des métiers et du travail du Canada, un par la commission de guerre, des chemins de fer, un par la fraternité des employés de chemins de fer, deux par le conseil de l'agriculture, trois (dont deux seront des femmes) par le ministre du Travail, un représentant des soldats de retour et, enfin, un membre nommé par le ministre du Rétablissement civil des soldats. Les membres du conseil resteront en fonctions pendant trois ans et ils seront éligibles à un second terme d'office.

D'après les règlements, le ministre du Travail devra, entre autres choses, maintenir des bureaux centraux fédéraux pour la distribution interprovinciale du travail.

Les gouvernements provinciaux auront la direction de leurs propres fonctionnaires, conformément aux conditions de l'entente avec le ministre du Travail, tel que stipulé dans la loi. Chaque province devra établir un bureau central pour la distribution du travail dans la province et coopérer avec le bureau central fédéral pour la distribution interprovinciale du travail.

Ci-suit le texte complet de l'arrêté en conseil:

Sur la recommandation du ministre du Travail et en vertu des dispositions de la loi concernant la coordination des bureaux de placement, chapitre 21, statuts du Canada de 1918, il a plu à Son Excellence le Gouverneur général en conseil d'ordonner et décréter les règlements ci-après, qui sont en conséquence ordonnés et décrétés:

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL.

1. Sous le régime de la loi concernant la coordination des bureaux de placement, le ministre du Travail devra:

(a) Encourager les gouvernements provinciaux à ouvrir de nouveaux bureaux de placement, à développer ceux déjà existants et à établir des bureaux centraux pro-

vinciaux qui devront s'efforcer à répondre à toute demande d'emploi reçue à même les ressources dans la province même ou, si celles-ci sont épuisées, par l'entremise du bureau central fédéral, à même tout surplus des autres provinces.

(b) Maintenir un ou plusieurs bureaux centraux fédéraux pour la distribution interprovinciale du travail.

(c) Voir à la coopération des bureaux de placement provinciaux et des bureaux centraux des provinces avec les agences d'emploi non commerciales existantes, dans le but d'absorber graduellement les dites agences.

(d) Promouvoir l'uniformité des méthodes dans les bureaux de placement provinciaux.

(e) Etablir un système d'inspection des bureaux de placement provinciaux.

(f) Recueillir et publier des informations concernant la condition du marché du travail.

(g) Exercer une surveillance sur la publicité particulière demandant de la main-d'œuvre.

(h) Imprimer aux frais du ministre du Travail toutes les formules employées par les bureaux de placement.

(i) Faire exécuter, avec l'approbation du ministre, les recommandations du Conseil du service d'emploi du Canada.

(j) Payer aux gouvernements provinciaux, se conformant à ces règlements, tous montants à eux dus en vertu de la loi concernant la coordination des bureaux de placement, tels qu'indiqués dans les rapports exigés d'eux par le ministre du Travail.

2. Dans l'accomplissement de ces devoirs, le ministre du Travail devra coopérer avec les divers ministères du gouvernement dans toutes questions demandant une action unie ou commune et tout ministère du gouvernement, ainsi que ses fonctionnaires, devront assister et coopérer avec le ministre du Travail et ses fonctionnaires.

LE CONSEIL DU SERVICE D'EMPLOI DU CANADA.

1. Pour aider à l'administration de la loi concernant la coordination des bureaux de placement et afin de recommander des mesures pour empêcher le désœuvrement, le ministre du Travail devra, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, établir un Bureau consultatif qui sera connu sous le nom de Conseil du service d'emploi du Canada. Ledit conseil sera composé de:

Un membre chacun nommé par les gouvernements provinciaux.

Deux membres nommés par l'Association des manufacturiers canadiens.

Deux membres nommés par le Congrès des métiers et du travail du Canada.

Un membre nommé par la Commission de guerre des chemins de fer.

Un membre nommé par les fraternités des employés de chemins de fer.

Deux membres nommés par le conseil canadien de l'Agriculture.

Trois membres nommés par le ministère du Travail, deux desquels devront être des femmes.

Un membre nommé par les soldats de retour.

Un membre nommé par le ministre du Rétablissement civil des soldats.

2. Les membres du Conseil du service d'emploi du Canada, y inclus le président, resteront en fonctions pendant trois ans et tous seront éligibles à un autre terme d'office.

LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX.

1. Les gouvernements provinciaux auront la direction de leurs propres bureaux de placement, d'après les conditions de l'entente avec le ministre du Travail stipulées par la loi concernant la coordination des bureaux de placement.

2. Chaque province devra établir un bureau central pour voir à la distribution du travail dans la province, et coopérer avec le bureau central fédéral pour la distribution interprovinciale de la main-d'œuvre. Le bureau central provincial devra fournir au bureau central fédéral tous rapports quant aux conditions d'emploi que ce dernier pourra demander.

3. Par rapport à l'administration du bureau de placement de chaque province, il devra y avoir un bureau consultatif, représentant également les patrons et les employés, nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Il sera du devoir du bureau consultatif de sauvegarder les intérêts des patrons et des employés de la province dans la distribution du travail, de diriger la ligne de conduite des bureaux consultatifs locaux et de coopérer avec le Conseil du service d'emploi du Canada.

LES BUREAUX DE PLACEMENT.

1. Les bureaux de placement s'efforceront de remplir les vacances dans tout genre d'occupations et devront servir les employés de l'un et l'autre sexes.

2. Le gouvernement provincial devra établir pour tels bureaux de placement qu'il jugera convenable, des comités consultatifs locaux comprenant un nombre égal de personnes pour représenter les patrons et les employés de la localité, ainsi qu'un président choisi par la majorité et des représentants des patrons et des représentants des employés ou, si telle entente fait défaut, nommé par le gouvernement provincial.

3. Les comités consultatifs locaux devront aider les surintendants des bureaux de placement dans l'accomplissement de leurs devoirs et coopérer avec les comités consultatifs provinciaux dans l'œuvre d'appliquer la politique d'emploi nationale à l'industrie de la province.

4. Quant aux salaires et conditions, il faudra observer les règlements qui suivent:

(a) Le fonctionnaire chargé d'un bureau de placement, lorsqu'il donnera avis de demandes d'emploi et de vacances aux patrons et aux chercheurs de places, respectivement, ne devra assumer aucune responsabilité quant aux salaires ou autres conditions, à part de fournir au patron ou au requérant, selon le cas, toute information qu'il pourrait avoir quant au taux des salaires demandés ou offerts.

(b) Des copies ou sommaires de toutes conventions mutuelles survenues entre des associations de patrons et d'ouvriers pour la réglementation des salaires ou autres conditions de travail dans un métier quelconque, pourront, du consentement des diverses parties à telles conventions, être déposés dans tout bureau de placement, et tout règlement publié par les autorités publiques concernant ces sujets pourra être également déposé. Tous documents ainsi produits pourront être fournis, sur demande, pour être examinés et consultés.

(c) Aucune personne ne sera déqualifiée ni ne souffrira d'autre manière pour avoir refusé d'accepter un emploi qu'on lui aura trouvé dans un bureau de placement, si son refus est basé sur le fait d'un différend ouvrier existant ou parce que le salaire offert est inférieur aux gages courants de son métier dans le district où l'emploi est trouvé.

5. Dans les cas de grèves et de fermetures (lock-outs), les bureaux de placement devront suivre les règles ci-dessous:

(a) Tout patron ou association de patrons ou groupe ou association d'ouvriers pourront produire dans un bureau de placement une déclaration concernant une grève ou une fermeture existante ou prochaine, affectant leur industrie, en tout ou en partie, dans le district. Toute telle déclaration devra être faite dans la forme fournie à cette fin et elle devra être signée par une personne autorisée à le faire par l'association. Cette déclaration sera confidentielle, excepté tel que ci-dessous mentionné, et ne restera en vigueur que pendant les sept jours qui suivront la date de sa production, mais elle pourra être renouvelée au cours de cette période de temps pour une autre période semblable et ainsi de suite, de temps en temps.

(b) Si tout patron, affecté par une déclaration ainsi produite, donne avis à un bureau de placement d'une ou plusieurs demandes pour ouvriers de la catégorie intéressée, le fonctionnaire attiré l'informer de la déclaration produite et lui donnera l'opportunité de faire une déclaration par écrit à ce sujet. Le fonctionnaire devra, lorsqu'il donnera avis de toute telle vacance à tout solliciteur d'emploi, informer ce dernier des déclarations qu'il a reçues.

(c) Les provinces pourront adopter tous autres règlements qu'elles jugeront nécessaires concernant les grèves et les fermetures.

Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le
Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers,
Rue Sparks, Ottawa.
Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est
adressé gratuitement aux
membres du Parlement, aux
membres des Législatures
provinciales, à la magistrature,
aux journaux quotidiens et hebdomadaires, aux
officiers de l'armée, aux
maîtres et aux maîtres de
poste des villes et des vil-
lages, à tous les fonctionnaires publics
et aux institutions qui sont en mesure de
répandre les nouvelles officielles.

Prix de l'abonnement.

Un an \$2.00
Six mois 1.00

Tous les chèques, mandats, traites,
doivent être faits payables à: CANADIAN
OFFICIAL RECORD, Ottawa.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate de plus, que, cette guerre étant le fait de tout le peuple canadien, il est désirable que le peuple tout entier soit tenu aussi complètement au courant que possible des actes du gouvernement concernant la conduite de la guerre, aussi bien que de ceux concernant la solution de nos problèmes domestiques, et pour atteindre ce but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL devrait être fondé et publié une fois par semaine pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la guerre, et, d'une façon générale, la participation à tous les degrés de la nation à la guerre."

PLACES NOUVELLES POUR NOS SOLDATS QUI REVIENNENT

Le bureau de démobilisation
du Rétablissement civil
est en contact avec le soldat
outré-mer.

LA ROUTINE AU CANADA.

La division de la démobilisation du ministère du Rétablissement civil des soldats est sous la direction du major L. L. Anthes, assisté de M. T. A. Stevenson. Le major Anthes est un manufacturier en vue et un ingénieur expert, aussi a-t-il été choisi à titre de représentant des intérêts techniques et industriels; tandis que M. Stevenson, secrétaire du Conseil des Métiers et du Travail, de Toronto, a été choisi pour représenter les intérêts ouvriers.

Le ministère du Rétablissement vient directement en contact avec le soldat canadien pendant qu'il est encore outre-mer. Le major T. W. Anderson a charge d'un questionnaire pour les membres du C.E.C., ceux-ci étant requis de déclarer le genre d'occupation qu'ils avaient lors de leur enrôlement, quelle occupation ils désirent prendre à leur retour au Canada, la zone de dispersion qu'ils préfèrent et d'autres renseignements détaillés nécessaires. On doit se servir de cette information qui sera recueillie au bureau-chef, à Ottawa, en rapport avec le relevé des industries préparé par des représentants du ministère du Travail. Ces derniers, ayant une connaissance technique des industries qu'ils sont

chargés de relever, doivent rassembler périodiquement toutes les données possibles concernant les positions réellement vacantes ou sujettes à le devenir.

La question de l'ouvrier et de son placement sera réglée aux bureaux d'emplois de démobilisation qu'on est à établir actuellement par tout le Canada, dans chaque centre de licenciement militaire et dans toute ville ayant une population de 10,000 et plus.

SOUS CONTRÔLE PROVINCIAL.

Ces bureaux seront sous le contrôle des départements provinciaux du Travail, mais c'est le ministère fédéral du Travail qui voit à leur organisation et coordination. On a établi un système bien défini pour diriger le soldat de retour vers ces bureaux d'emploi et pour voir à ce qu'il obtienne la préférence de l'engagement. La commission provinciale des soldats de retour, dont les organisations ont été établies sur une très vaste échelle au cours des quatre années passées, sera chargée de la réception du soldat et du soin de le diriger vers le bureau d'emploi. A ce dernier bureau, il y aura un représentant du ministère du Rétablissement civil des soldats dont les fonctions seront de surveiller les intérêts des soldats qui se présenteront. Ce représentant devra faire ses rapports au bureau-chef du ministère, à Ottawa, par l'entremise de la commission des soldats de retour. Pour chaque unité, il y aura aux quartiers généraux un officier de démobilisation du ministère du Rétablissement civil des soldats qui sera de plus un membre de la commission des soldats de retour, et qui devra agir à titre d'aviseur. Tous les employés ci-dessus mentionnés devront être eux-mêmes des soldats de retour et il est entendu qu'en autant que possible, les hommes chargés des bureaux d'emploi de démobilisation seront aussi des soldats revenus du front.

Le ministère du Rétablissement civil des soldats agit en coopération avec le ministère du Travail et divers autres départements fédéraux, sous la direction coordonnée du comité de rapatriement et d'emploi, établi dans le but d'assurer le service le plus efficace et d'éliminer toute duplication de la part des départements et organisations fédéraux ou provinciaux, sans toutefois mettre de côté les services et les rapports établis depuis trois années ou plus avec des résultats vraiment satisfaisants quant à leur efficacité.

Le retour du soldat invalide à la vie civile continuera à se faire par l'entremise de la division vocationnelle du ministère du Rétablissement civil des soldats, tout comme par le passé. Tout soldat, rendu infirme par la guerre au point de ne pouvoir reprendre son ancienne occupation, recevra un cours d'instruction dans quelque autre occupation ou métier plus approprié et il lui sera payé une soldé vocationnelle et des allocations.

Le service médical continue ses traitements gratuits de sanatorium, d'hôpital et de grand air. Tout membre du corps expéditionnaire canadien a droit à un traitement gratuit, au retour, de toute maladie ou infirmité causée par

ORDONNANCES CONCERNANT LE SUCRE.

Afin de dissiper tout malentendu au sujet de l'ordonnance concernant le sucre, le Bureau des vivres a publié une déclaration supplémentaire. Ce qui est permis maintenant:

- (1) Manufacture du sucre à glacer;
- (2) Usage du sucre dans les bonbons, la pâtisserie française, les biscuits et gâteaux pour consommation particulière;
- (3) Service normal de sucre dans les restaurants.

Ce qui sera permis le 1er janvier:

- (1) Usage de sucre blanc ou granulé pour boulanger;
- (2) Achat de sucre sans permis, certificat ou coupon;
- (3) Usage de sucre dans la manufacture de conserves, gâteaux, pâtes sucrées, pain, petits pains, bonbons, produits du chocolat, sirops de table et autres, préparations médicinales, bières, liqueurs douces, lait condensé et crème glacée.

Encore sous restriction:

Usage du bœuf, du beurre et de la graisse.

la guerre, toute sa vie durant. Le service de la division fournissant et entretenant les membres artificiels et autres appareils de façon gratuite, est aussi maintenu en opération. La grandeur de la tâche sans cesse croissante est démontrée par le fait qu'il reste encore plus de 30,000 soldats blessés et invalides à revenir au Canada, parmi lesquels un bon nombre auront besoin d'entraînement vocationnel et un plus grand nombre encore devront requérir un traitement médical.

LA MOULÉE DE GRAINE DE COTON

Le Bureau des vivres en
obtient 25,000 tonnes des
États-Unis.

Le Bureau des vivres du Canada a conclu un arrangement par lequel les États-Unis permettront l'importation de 25,000 tonnes de moulée de graine de coton, ce qui remédiera à la rareté de la nourriture pour les animaux. Cette moulée est mise à la disposition de la branche des bestiaux, ministère de l'Agriculture, et ceux qui désirent en importer devront s'adresser à ce département qui a été chargé de faire les achats et la distribution.

DÉCRET É ENDANT LA JURIDICTION POUR EMPRISONNEMENT.

Le ministre suppléant de la Justice fait rapport qu'il est nécessaire ou opportun d'adopter de nouvelles mesures en vue de l'emprisonnement de personnes trouvées coupables de délits punissables de détention dans les prisons de comtés ou condamnées à l'emprisonnement dans ces prisons en vertu des décrets édictés sous l'empire de la Loi des mesures de guerre, 1914, quand il n'y a pas de place dans les dites prisons pour ces prisonniers;

En conséquence, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, 1914, de sanctionner et il sanctionne par les présentes le décret suivant:

RÈGLEMENT.

Chaque fois qu'une personne est convaincue, en vertu de tout décret approuvé par le Gouverneur en conseil sous l'empire de la Loi des mesures de guerre, 1914, d'un délit punissable de détention à la prison du comté, ou chaque fois qu'en vertu d'un tel décret cette personne est condamnée à l'emprisonnement dans la prison du comté, le juge ou magistrat devant lequel cette personne est convaincue de délit ou qui impose la sentence peut, s'il est convaincu qu'il n'y a pas de place ou de logement pour les prisonniers dans la prison du comté, condamner cette personne ou ordonner le transfert de toute personne déjà condamnée ainsi, à toute prison de ville ou autre prison légale ou lieu de détention autre qu'un pénitencier situé dans la juridiction territoriale de ce juge ou magistrat.

REVOCATION DE L'OR- DONNANCE RÉGLEMEN- TANT LE COÛT DU LAIT.

Une communication de la Commission canadienne de ravitaillement porte ce qui suit:

L'arrêté en conseil 3069 avait été adopté sur la recommandation du ministère du Travail en vue de prévenir la hausse anormale du coût de la vie et d'autoriser le conseil de toute municipalité à nommer une commission pour déterminer le prix équitable des denrées en détail. Or, prenant en considération le fait que l'arrêté avait été adopté pour fournir les moyens de déterminer ces prix équitables d'après les conditions variées qui prévalent dans les différentes municipalités, la Commission canadienne de ravitaillement a annulé trois de ses ordonnances qui avaient rempli leur objet. L'ordonnance n° 9, 21 décembre 1917, réglementant l'augmentation du prix du lait, avait été rendue eu égard aux conditions alors existantes, mais qui se sont absolument modifiées. L'ordonnance n° 14, 19 janvier 1918, réglementait le prix de détail du son et des recoupés, et ne s'applique pas aux conditions actuelles, en partie du moins. L'ordonnance n° 47, 5 juin 1918, est impérative à cette époque de l'année, et fixe le prix maximum à exiger des consommateurs du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta pour le poisson blanc pris en été et préparé.

La réglementation des prix maxima du son et des recoupés, des œufs, du beurre, du fromage, des viandes et du poisson d'hiver au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, du poisson plat sur la côte du Pacifique, ainsi que des profits réalisés, reste en vigueur, de même que la réglementation générale des prix de gros.

PREMIERS NAVIRES DE LA NOUVELLE MARINE MARCHANDE DU CANADA

Le "Canadian Pioneer" et le "Canadian Voyageur" lancés à Montréal seront prêts pour le commerce d'exportation d'après-guerre du Dominion.

Les deux premiers navires de la marine marchande du gouvernement fédéral, le "Canadian Pioneer" et le "Canadian Voyageur", ont été lancés des chantiers de la Canadian Vickers à Montréal le 3 décembre par lady Borden, la femme du premier ministre.

Le "Pioneer", dont la quille a été mise en chantier le 18 juillet de cette année, jauge 8,100 tonnes mort. D'après les plans ce sera un navire à deux ponts; et il aura une vitesse de 11½ nœuds.

La quille du "Voyageur" a été mise en chantier en mars, et ce navire de 4,350 tonnes est prêt pour aller à la mer.

Au banquet qui suivit le lancement, l'hon. C. C. Ballantyne, ministre de la Marine et des Pêcheries, donna une idée du programme de construction navale du gouvernement en prononçant le discours suivant:

"Il me faut d'abord remercier lady Borden qui a généreusement consenti à lancer le "Canadian Pioneer", le premier navire de la marine marchande que le gouvernement fédéral est à faire construire actuellement.

"Je vous offre, à vous M. Lynch, et à la Canadian Vickers, Limited, mes sincères félicitations, ainsi que celles du Gouvernement, pour l'énergie et l'habileté que vous avez déployées afin de pouvoir lancer ce matin le premier navire de la marine marchande du gouvernement, le "Canadian Pioneer", de 8,100 tonnes poids mort, à double ponts, d'une vitesse de 11½ nœuds à la mer, et nous annoncer en même temps que le "Canadian Voyageur", de 4,350 tonnes, pourra dans quelques jours prendre la mer mu par ses propres machines.

CONSTRUCTION DIGNE DE LOUANGES.

"Cet exploit de la part de votre compagnie est digne de louanges, si nous considérons que la quille du "Canadian Pioneer", qui vient d'être lancée avec succès, n'a été mise en chantier que le 18 juillet dernier, que la quille du "Canadian Voyageur", qui sera en état de prendre la mer dans quelques jours, n'a été mise en chantier qu'en mars.

"C'est avec un grand plaisir que j'ai assisté au lancement de ces deux magnifiques navires ce matin; car cela me rappelle que lorsque j'étais commissaire du port de Montréal, de 1907 à 1912, avec mes anciens collègues G. W. Stephen et L. E. Geofrion, nous avions conclu une entente avec messieurs de la compagnie Vickers de Londres, Angleterre, par laquelle ils s'engageaient à établir une branche de leur commerce dans le port de Montréal, et ils ne construiraient pas seulement un magnifique chantier de construction navale, mais aussi une immense cale sèche flottante capable de lever un poids de 25,000 tonnes

"Mesdames et messieurs, vous apprendrez avec plaisir, j'en suis certain, que les trente acres de terrain qu'occupent les chantiers Vickers ont été tirés du lit du fleuve en le draguant.

"C'est donc avec plaisir ce matin que je constate le développement de la construction des navires en acier au Canada, non seulement dans les chantiers Vickers, mais dans seize autres chantiers qui construisent des navires pour le compte du gouvernement, de Prince-Rupert à Halifax.

"Il me fait plaisir de vous annoncer que le gouvernement fait construire en ce moment trente-neuf navires en acier:

Modèle propre à la navigation sur les lacs...	9
Modèle de 4,300 tonnes...	6
Modèle de 5,100 tonnes...	8
Modèle de 8,100 tonnes...	14
Modèle de 10,500 tonnes...	2

"J'ai toujours cru que les Canadiens étaient assez entreprenants et assez habiles pour construire des navires d'acier, et je suis évidemment très heureux et très fier de voir que nous réussissons si bien dans cette nouvelle entreprise; et j'espère qu'à mesure que nos constructeurs de navires d'acier acquerront de l'expérience et des connaissances qu'ils seront capables de faire une concurrence efficace aux autres pays qui sont engagés dans cette industrie depuis nombre d'années.

"Le Canada a besoin de navires, et c'est un besoin urgent.

"On calcule que le tonnage mondial a baissé de dix millions de tonnes depuis le début de la guerre par suite des pertes causées par les sous-marins.

"Il faut aussi tenir compte du fait que presque tous les navires qui sont en service aujourd'hui ont besoin de réparations, car pendant la guerre on en avait un trop grand besoin pour les laisser aller en cale sèche, et par suite de cet état de chose le nombre des navires en disponibilité est loin d'être ce qu'il devrait être.

"On ne peut pas construire ces navires trop rapidement pour satisfaire aux besoins du Canada, car il lui en faut un grand nombre pour l'Atlantique et le Pacifique, aussi bien que pour les Grands Lacs, afin de compléter son système de transportation et de coopérer avec le réseau du Transcontinental.

EXPLOITATION DES NAVIRES.

"J'ai déjà annoncé que les navires du gouvernement seraient sous le contrôle de M. D. B. Hanna et de son bureau de directeurs. On créera à cette fin une compagnie de navigation, dont toutes les actions seront détenues par le gouvernement, afin que le gouvernement et le peuple sachent quels sont les profits ou pertes que font ces navires. On a entièrement confié l'administration des chemins de fer de l'Etat à M. Hanna et à son bureau de direction, et on leur confiera également l'admini-

nistration de la marine marchande du Canada.

"La guerre est maintenant pratiquement terminée, et le Canada et son gouvernement ont à faire face aux gigantesques problèmes de la paix. Afin de maintenir notre commerce à son chiffre actuel et de remplacer les immenses sommes qui ont été dépensées au pays pour la fabrication des munitions, il faut que le Canada se lance résolument dans le commerce de l'exportation. Le gouvernement a ouvert une voie dans cette direction en faisant construire des navires. Maintenant il faut que les fabricants du Canada profitent de l'occasion et fassent tout en leur possible pour trouver des débouchés à leurs produits sur les marchés étrangers. Le Royaume-Uni, les Dominions d'outre-mer et nos alliés nous sont sympathiques et enclins plus que jamais à acheter des produits canadiens. J'espère que les fabricants et les hommes d'affaires du pays verront que l'occasion n'a jamais été aussi favorable de développer leur commerce à l'étranger. Le gouvernement est au courant de la situation, et actuellement il y a une Commission commerciale (Trade Commission) à Londres qui voit à ce que le Canada obtienne une juste part des commandes de matériaux de construction nécessaires à la restauration de la France et de la Belgique, et aussi sa part de l'immense quantité de produits de toute sorte dont auront besoin les pays qui ont été en guerre au cours des quatre dernières années, afin de refaire leurs approvisionnements.

"Avant de terminer, permettez-moi de dire un mot sur le rôle splendide de la marine marchande au cours de cette guerre. On ne l'a pas assez fait connaître.

HOMMAGE À LA MARINE.

"La marine marchande a joué un des rôles les plus importants et les plus nobles au cours de la guerre et a contribué largement à la grande victoire remportée par la Grande-Bretagne et ses alliés. Je désire profiter de cette occasion en ma qualité de ministre fédéral de la Marine, pour présenter mes hommages aux marins de la flotte marchande de l'Angleterre qui ont monté ses navires au cours de ces quatre terribles années de guerre, et qui avec tant de succès ont transporté des millions de soldats, d'immenses quantités de provisions et de munitions, et nous ont permis de battre complètement l'ennemi avec l'aide de nos alliés.

"Je considère donc que ce jour fera époque dans les annales du Canada, et c'est pour la première fois que le pavillon de la marine marchande du Canada flotte au vent; il flotte sur le "Canadian Pioneer" qu'on a lancé il y a quelques instants. Avec l'aide que le gouvernement a donné et son désir de faire tout ce qu'il pourra pour développer au pays un gros commerce d'exportation, j'espère que dans un avenir rapproché on verra le pavillon de la marine marchande du Canada dans tous les ports importants du monde, où il transportera les produits des mines, des champs, des forêts et des industries de notre pays, et rapportera les produits dont le Canada a besoin. Tout cela se réalisera par la coopération des multiples intérêts du Canada.

LANCEMENT DU PREMIER NAVIRE CON- STRUIT SUR LES LACS.

Le premier navire construit sur les grands lacs en exécution du programme de construction maritime du gouvernement canadien, a été lancé avec succès et sans apparat le 21 décembre, par la Collingwood Shipbuilding Company, Limited. Le nom donné à ce navire par le ministre de la Marine est "Canadian Warrior". Le vaisseau a été construit et entièrement équipé pour le service océanique et se trouve au premier rang des navires de cette catégorie, d'après la classification de la British Corporation Survey. Les principales dimensions du paquebot sont: longueur totale, 260 pieds; largeur, 43 pieds; profondeur, 26 pieds; jaugeage, 3,750 tonnes.

OPPORTUNITÉ POUR LE COMMERCE CANA- DIEN DES BESTIAUX.

M. H. B. Thompson, président de la Commission des vivres du Canada, vient de publier un rapport touchant la situation en Europe quant aux troupeaux de bestiaux, et l'opportunité qui s'offre au Canada d'établir son industrie de l'élevage sur une base permanente. Dans ce rapport, il démontre que la diminution dans les troupeaux de bêtes à cornes, de moutons et de cochons, en tenant compte seulement des principaux pays d'où il a été possible d'obtenir des statistiques satisfaisantes sur ces pays. Le déficit dans les pays qui figurent dans ces calculs dépasse 115,000,000 de têtes, tandis que, au recensement de 1911, les troupeaux du Canada ne comptaient en tout que 12,335,191 têtes.

"Pour se rendre compte de la grande opportunité qui s'offre au Canada, écrit M. Thompson, il suffit de réaliser la grande diminution dans le nombre des bestiaux causée par la guerre. Maintenant le continent américain est en plus chargé de la tâche de suppléer au besoin des neutres. Tous les pays sont en déficit, spécialement quant à leurs troupeaux de bestiaux. La Norvège, la Suède, le Danemark, la Hollande, les Balkans et nos ennemis vaincus, sont en pressant besoin des premières nécessités de l'existence. Il peut s'élever des objections de sentiment contre l'idée de nourrir les "Huns", mais ils viendront les derniers sur la liste, et si l'on veut envisager la situation d'un point de vue pratique on trouvera sans doute qu'il est de l'intérêt des alliés de maintenir l'ordre en Allemagne et en Autriche, afin qu'un gouvernement stable puisse s'y établir et que les conditions de paix imposées à la conférence puissent être remplies.

"La disette en Europe se fait surtout sentir relativement aux produits de l'industrie laitière, et il est impossible de prévoir combien il faudra de temps à ce continent pour reconstituer ses troupeaux, tout en continuant à se nourrir. Déjà les Canadiens ont démontré que notre pays est parfaitement adapté à la production de diverses qualités de bestiaux, quant les conditions du marché mondial étaient normales. La paix amènera peut-être des changements, mais la position du Canada restera relativement la même, et son pouvoir de fournir les produits du sol ne sera pas diminué.

COMMENT LE PROBLEME DU COMBUSTIBLE A ETE RESOLU

LE CONTRÔLEUR DU COMBUSTIBLE ET LES RESULTATS QU'IL A OBTENUS

La consommation a été réduite dans les manufactures et dans les foyers, et la famine qui nous menaçait a été pratiquement évitée.

L'hiver de 1916, avec sa rareté de charbon causée par la guerre, a rappelé aux Canadiens toute l'importance d'un approvisionnement de combustible. C'est alors que l'on comprit la nécessité d'un contrôle du combustible par le gouvernement, et le 12 juillet 1917, M. C. A. Magrath était nommé contrôleur du combustible pour le Canada. Le bureau de ce dernier vient de publier un rapport très intéressant de ses opérations et nous en extrayons les renseignements et les chiffres plus particulièrement frappants que voici :

CONSOMMATION ET PRODUCTION.

La consommation du charbon au Canada pour l'année 1917 a été de 34,817,063 tonnes, dont 5,319,688 tonnes d'antracite et 29,497,375 tonnes de charbon bitumineux. L'antracite est presque exclusivement employé à des fins domestiques. A l'exception d'environ 150,000 tonnes par année produites par l'unique mine de charbon dur que nous ayons au Canada, le Dominion dépend entièrement sur les Etats-Unis pour son approvisionnement d'antracite. Le charbon bitumineux est à peu près entièrement employé par les industries au Canada. Les mines du Canada ont produit 10,010,707 tonnes de charbon mou dont 1,733,156 tonnes ont été exportées, ce qui veut dire que nous avons dû importer des Etats-Unis 17,219,513 tonnes de charbon mou. Donc, il faut importer des Etats-Unis 22,539,513 tonnes de la consommation totale de charbon par le Canada.

APPROVISIONNEMENT AUX ETATS-UNIS.

Les deux grandes provinces industrielles, Ontario et Québec, dépendent entièrement des Etats-Unis pour leur charbon industriel et domestique.

Il est clair que le premier devoir du contrôleur du combustible au Canada est d'assurer que notre ravitaillement de charbon de l'autre côté des lignes ne manque pas. Pour obtenir ce ravitaillement, il fallut démontrer aux Américains, qui étaient eux-mêmes à court de charbon, que nous faisons ici les mêmes efforts qu'eux pour en limiter la consommation aux usages rigoureusement nécessaires. Le Canada se comptait tenu de prendre les mêmes mesures de restriction que ses voisins.

CONTRÔLE DU GOUVERNEMENT.

C'est pour cela que le bureau du contrôleur du combustible fut constitué en 1917, et que l'on s'est efforcé depuis d'en faire une organisation la plus efficace possible. Comme résultat de recherches soigneuses et d'une étude approfondie de la situation, des règlements furent passés

nommant des commissaires du combustible dans les provinces et dans les municipalités. La situation aux Etats-Unis voulait que par suite de la guerre on se trouvait en face de cette situation anormale, qu'il fallait plus de charbon dans un temps où la rareté de la main-d'œuvre en diminuait la production. Aux Etats-Unis en 1917, on ne mina que 554,000,000 de tonnes de charbon mou quand le pays en demandait 600,000,000 de tonnes. Pour 1918 on a calculé qu'il en faudrait 635,000,000 de tonnes.

De semblables difficultés de production existaient pour les mines du Canada. Il fallait plus de charbon pour les industries et les chemins de fer, tandis que la limitation des moyens de transport et la rareté de la main-d'œuvre en diminuaient la production dans les mines. Un grand nombre de mineurs avaient été pris par le service militaire et un grand nombre d'autres avaient quitté la mine pour des emplois plus rémunérateurs. Cette situation rendait très difficile la tâche du contrôleur du combustible de procurer au pays un approvisionnement de charbon suffisant.

Afin d'atteindre le but visé par les règlements, le contrôleur du combustible décida d'utiliser les services publics et les organisations municipales au lieu de créer un service séparé qui aurait été très coûteux pour le pays.

PLAN D'ADMINISTRATION.

Le contrôleur du combustible surveille toutes les négociations pour l'importation et l'expédition du charbon des Etats-Unis au Canada, et en même temps encourage par tous les moyens la production des mines canadiennes. L'administrateur du combustible aux Etats-Unis lui indique la quantité qu'il peut attendre de ce pays et les mineurs canadiens le tiennent au courant de ce qu'ils peuvent produire. De la sorte il peut donner à chaque province du Canada sa part de charbon.

L'administrateur provincial s'assure des besoins de sa province et établit sur une base équitable la part de charbon dont il peut disposer.

Le commissaire local du combustible, informé de la quantité de charbon dont il pourra disposer pendant l'année, est obligé de voir à ce que la distribution soit faite avec justice parmi les siens. Ces commissaires font rapport à l'administrateur du combustible dans leur province.

C'est aussi le devoir des administrateurs provinciaux de faire tout en leur pouvoir pour encourager l'emploi du bois ou de tout autre substitut du charbon, et de voir à ce que les mines situées dans leurs provinces produisent leur maximum; ils

NOTRE APPROVISIONNEMENT DE CHARBON.

La consommation normale du charbon au Canada a été la suivante pour l'année 1917:

5,319,688 tonnes net d'antracite.
29,497,375 tonnes net de bitumineux.

Total, 34,817,063 tonnes net.

L'antracite est pratiquement tout utilisé pour fins domestiques. Nous n'en avons qu'une seule mine au Canada dont la production ne dépasse que rarement 150,000 tonnes par année. Il est évident, par conséquent, que nous dépendons entièrement des Etats-Unis pour cette sorte de charbon.

Le charbon bitumineux est employé en grande partie par l'industrie. Sur 29,497,375 tonnes de notre consommation totale, la Nouvelle-Ecosse en produit 6,324,684 tonnes, le Nouveau-Brunswick 188,660, la Saskatchewan 355,304 tonnes, l'Alberta 4,723,139 tonnes et la Colombie-Anglaise 2,418,920, ce qui fait un total de 14,010,707 tonnes, nous laissant redevables aux Etats-Unis pour la balance (déduction faite de 1,733,156 tonnes de charbon exportées des mines canadiennes) de 17,219,824 tonnes de charbon bitumineux ou une importation totale de 22,539,512 tonnes pour une consommation annuelle de 34,817,063 tonnes.

On peut donc constater que la contribution du Canada à sa propre consommation de charbon est relativement petite.

doivent aussi voir à augmenter la production du bois et du charbon.

IMPORTANCE DE LA CONSERVATION.

Aux citoyens eux-mêmes on recommande fortement d'économiser le combustible par tous les moyens possibles et d'éviter le gaspillage. Le chauffage intelligent et économique peut éviter au Canada une disette de charbon cet hiver. La part d'antracite du Dominion pour l'année courante 1918-19 est environ 77 pour 100 de ce qu'elle était l'année dernière. La part de charbon mou a également été quelque peu réduite pour les industries. Si cet hiver est aussi rigoureux que celui de l'année dernière, il est possible que notre approvisionnement d'antracite soit insuffisant. S'il n'est pas plus rigoureux que la moyenne, on pourra obvier à la rareté du charbon en l'employant avec économie.

S'il prend des précautions en attendant ses feux, le chef de maison peut économiser de 10 à 20 pour 100 de sa consommation totale de charbon. En employant du bois et du charbon mou au commencement de l'hiver et pendant la saison du printemps, et en sasant les cendres, il économisera de grandes quantités de charbon. Le contrôleur du combustible prie les journaux du pays de lui aider à faire l'éducation du peuple, en publiant toute information utile au sujet des méthodes à suivre pour l'emploi du charbon. Ces informations sont fournies sous forme de bulletins par le Bureau du contrôleur. Il est très important que les consommateurs fassent leur provision de charbon aussi de bonne heure que possible.

Les Etats-Unis ont accordé au Canada une quantité de charbon mou égale à son déficit d'antracite, et les maîtres de maison sont priés d'acheter de ce charbon dans une propor-

tion de 25 pour 100 de leur approvisionnement ordinaire.

DIFFICULTÉS D'EXPÉDITION.

A cause de la quantité additionnelle de charbon nécessaire pour l'approvisionnement des transports maritimes et des aciéries de la Nouvelle-Ecosse, une petite quantité seulement du charbon produit dans cette province a pu être fournie à Québec et Ontario, contrairement à ce qui se faisait avant la guerre. Les exigences de la guerre en fait de facilités de transport, sont en partie responsables au Canada de tous les ennuis rencontrés pour notre approvisionnement de combustible. Les grands froids ont aussi entravé considérablement les expéditions. Malheureusement, les mines de charbon du Canada sont situées aux extrémités du pays tandis que le gros de la population est établie dans le centre. Autant de choses qui compliquent le problème de la transportation. Pour charroyer la provision annuelle de charbon du Canada il faut 1,000 locomotives et 23,000 wagons.

Le comité d'Ottawa nommé par les autorités municipales a démontré l'utilité des organisations locales pour la distribution du combustible. Les consommateurs à Ottawa sont obligés de déclarer les quantités dont ils ont besoin et les marchands de charbon sont obligés de fournir le détail de leurs livraisons. Le succès de ce système à Ottawa peut servir d'exemple aux autres municipalités. Le contrôleur recommande aux localités qui n'ont pas d'organisation spéciale pour la distribution du combustible, de se choisir un commissaire.

Les noms des administrateurs de combustible provinciaux sont les suivants: Ile du Prince-Edouard, Macdonald, Cardigan, I.P.-E.; Nouvelle-Ecosse, R. H. Mackay, New-Glasgow, N.-E.; Nouveau-Brunswick,

[Suite à la page 9.]

COMMENT LE PROBLEME DU COMBUSTIBLE A ÉTÉ RÉSOLU

[Suite de la page 8.]

Dr J. H. Frink, St-Jean, N.-B.; Québec, H. M. Marler, édifice Standard, Montréal; Ontario, R. Home Smith, édifice de la Commission du havre, Toronto; Manitoba, J. A. Macdonald, Winnipeg; Saskatchewan, T. M. Mollo, Regina; Alberta, John T. Stirling, Edmonton; Colombie-Britannique, Nichol Thompson, 547 rue Beaty, Vancouver.

CONTRÔLE DES PRIX.

Le contrôle du prix basé sur une restriction des profits nets alloués aux marchands a été adopté comme la seule mesure efficace. L'administrateur du combustible aux États-Unis fixe le prix du charbon à la mine. Au Canada on fixe de temps à autres le prix du charbon à l'orifice du puits de mine. Les règlements établis par le contrôleur limitent les profits nets qui sont permis aux marchands. D'autres règlements plus détaillés indiquent aux marchands qu'elles sont les charges additionnelles considérées comme légitimes. Afin d'obtenir les renseignements nécessaires pour vérifier les accusations des profits excessifs, les marchands sont obligés de fournir au contrôleur, chaque mois, un rapport sur le chiffre de leurs affaires et sur les prix qui ont été chargés pour le charbon. Il faut dire que le contrôleur a renoncé généralement chez ceux qui font le commerce du charbon, une sincère disposition à se conformer aux règlements et à se contenter de prix très raisonnables. Dans tous les cas, on exerce une surveillance très étroite sur les marchands, sur les mineurs et sur le commerce tout entier.

De la production totale du charbon par les mines canadiennes, la Nouvelle-Ecosse a fourni 6,324,684 tonnes; le Nouveau-Brunswick, 188,660 tonnes; la Saskatchewan, 355,304 tonnes; l'Alberta, 423,139 tonnes, et la Colombie-Britannique, 2,418,020 tonnes.

COMMERCE CANADIEN AVEC L'ÉTRANGER

La balance pour les onze mois finissant avec novembre est moindre que pour la même période de 1917—Elle est de \$288,404,704.

COMPARAISONS INSTRUCTIVES.

Pour les onze mois de 1918, finissant avec le mois de novembre, la balance favorable du commerce extérieur canadien s'établit à \$288,404,704, comparativement à \$455,519,369 pour la période correspondante de 1917 et contre \$262,957,000 les mêmes mois 1916.

Tout indique que la balance en question sera, en 1918, par environ \$200,000,000 inférieure à celle de 1917, mais quelque peu supérieure à celle de 1916, alors qu'un record avait été établi.

En novembre dernier, la balance favorable de notre commerce s'est

élevée à \$46,070,955, contre \$114,607,076 pour le mois correspondant de 1917. Cette forte diminution est surtout due à celle du volume d'exportation de nos grains. Au contraire, les produits des manufactures, des forêts et des mines accusent une augmentation.

Voici les chiffres comparatifs:

Export.	Nov. 1918.	Nov. 1917.	Oct. 1918.
Mines.....	\$7,269,832	\$6,879,290	\$5,848,573
Pêcheries....	5,907,321	4,315,983	3,363,647
Forêts.....	5,826,536	5,438,570	4,050,162
Animaux....	23,290,626	23,237,442	20,529,772
Agriculture..	24,278,235	77,961,731	31,315,614
Manufactures.	53,598,932	68,947,268	64,134,325
Divers.....	359,521	535,181	221,345

Total..... 119,161,003 187,315,515 129,554,438

Importations et exportations pendant 11 mois de 1918:

1918.	Export.	Import.	Balance.
Janvier.....	\$96,216,284	\$60,677,414	+ \$35,538,870
Février.....	86,361,617	52,206,448	+ 34,155,169
Mars.....	99,854,987	87,255,698	+ 12,599,289
Avril.....	71,161,652	78,623,941	- 7,462,289
Mai.....	79,002,039	89,809,083	- 10,807,044
Juin.....	108,509,738	82,094,736	+ 26,415,002
Juillet.....	103,019,447	82,907,900	+ 20,111,547
Août.....	90,153,888	79,652,526	+ 10,501,362
Septembre..	138,738,700	71,469,430	+ 67,269,270
Octobre.....	129,554,438	75,541,815	+ 54,012,623
Novembre..	119,161,003	73,090,048	+ 46,070,955

Total... 1,121,733,843 833,329,139 + 288,404,704
+ Surplus d'exportations.
- Surplus d'importations.

11 mois.	Export.	Import.	Balance.
1918.....	\$1,121,733,843	\$833,329,139	+288,404,704
1917.....	1,399,018,000	943,499,567	+455,519,369
1916.....	961,666,000	698,709,000	+262,957,000
1915.....	521,953,000	405,973,000	+115,980,000
1914.....	342,098,000	459,922,000	-108,824,000
1913.....	380,410,000	614,057,000	-233,647,000
1912.....	203,320,000	584,443,000	-381,123,000

Le rapport que le gouvernement des États-Unis vient de publier sur le commerce extérieur américain fait voir que les importations des produits canadiens ont atteint le plus haut niveau de l'année. Les comparaisons pour les mois d'octobre 1918 et 1917 s'établissent comme suit:

	Imp. du Canada.	Exp. au Canada.	Balance défav. au Canada.
1918.....	\$46,780,840	\$82,572,539	\$35,791,699
1917.....	39,242,612	63,621,989	24,379,377

Pour les dix mois finissant le 31 octobre, les conditions du commerce entre les deux pays sont comme suit:

1918:—	Janvier.....	Février.....	Mars.....	Avril.....	Mai.....	Juin.....	Juillet.....	Août.....	Septembre..	Octobre.....	Total.....
	\$38,127,057	22,759,868	28,511,745	34,248,000	39,862,481	37,961,398	37,253,927	40,664,084	45,915,954	46,780,840	\$371,485,354
	\$50,346,242	42,641,214	69,596,521	75,083,000	85,584,899	77,935,031	69,031,081	86,982,367	89,288,169	82,572,539	\$728,161,063
	\$12,219,185	19,881,346	41,084,776	40,835,000	45,722,418	39,073,633	31,777,154	46,318,283	43,372,215	35,791,699	\$356,675,709

COLONS DES ETATS-UNIS VENUS DANS L'OUEST DU CANADA.

D'après le commissaire de l'immigration et de la colonisation à Winnipeg, il est entré dans l'ouest du Canada, la semaine dernière, 209 personnes venant des États-Unis, ayant en argent la somme de \$39,237 et des effets évalués à \$8,256, tandis qu'à pareille date l'an dernier il était entré 388 personnes avec \$102,111 en argent et \$28,434 en effets.

Au cours de la semaine on a enregistré 10 inscriptions de homesteads à Manitoba, 15 en Saskatchewan, et 29 en Alberta; total 54, comparativement à 129 l'an dernier.

DIFFICULTÉ D'ENVOYER DES MARCHANDISES DANS LA ZONE DE GUERRE

Le journal officiel du commerce britannique fait remarquer que les ports de Belgique sont encore en mauvais état.

LE PROBLEME DE LA RÉÉDIFICATION.

Les conditions du commerce en Belgique, surtout au point de vue des transports maritimes et du mouvement des marchandises à l'intérieur, seront difficiles pendant quelque temps, ainsi que le fait observer un article officiel du journal du ministère britannique (Board of Trade). L'article dit:

"Les transports maritimes aux ports belges ont été interrompus depuis octobre 1914, et nombre de navires autrefois occupés au trafic régulier avec la Belgique ont dû nécessairement être détournés vers d'autres routes; et dans plusieurs cas, ces navires ont été détruits au cours des attaques dirigées par l'ennemi contre la navigation. Il n'est pas possible, en quelques jours, de modifier entièrement la répartition des transports, et même si cela pouvait se faire les ports belges capables de recevoir les navires océaniques ne sont pas encore accessibles au commerce. Le port de Bruges-sur-Mer a subi des dommages considérables du fait de la guerre, et il est d'un accès difficile par suite de la présence de vaisseaux coulés aux abords de l'entrée tant par la marine britannique que par les Allemands avant l'évacuation.

OSTENDE ET GAND.

"Les mêmes observations s'appliquent à Ostende. Dans ces deux ports le matériel de déchargement, l'outillage du port et les voies de chemins de fer ont été endommagés ou détruits par l'ennemi, et plusieurs ponts et chemins sont en ruines. Il se passera nécessairement quelque temps avant que l'un ou l'autre de ces ports ne soit accessible au trafic ordinaire. Le port de Gand communique avec la mer par le canal de Ferneuzen, en Hollande. La partie de ce canal qui se trouve en territoire belge a été le théâtre de violents combats entre les armées belge et allemande; certains ponts qui le traversent ont été détruits et des embarcations y ont été coulées. D'ici à ce qu'une étude technique des lieux ait été faite, il est impossible de dire si le port de Gand sera bientôt prêt à recevoir des navires de commerce. Autant qu'on peut s'en rendre compte, le grand port d'Anvers n'a pas subi de dommages considérables, et il est possible que le trafic soit repris de ce côté dans un avenir prochain.

"Le trafic des ports de la France septentrionale est nécessairement restreint aux denrées utilisées par les armées belge, française et anglaise, et pour l'heure on ne peut y laisser passer que les marchandises de toute première nécessité en destination pour la Belgique.

L'ŒUVRE DE RÉÉDIFICATION.

"En outre, on pourrait faire remarquer que tout le réseau des chemins de fer belges a été désorganisé par la guerre. Un grand nombre de wagons et de locomotives ont été détruits à l'époque de l'invasion allemande en Belgique, et le matériel roulant soustrait à l'ennemi a été constamment en usage sur les chemins de fer français pour les fins militaires pendant toute la durée de la guerre. Plusieurs ponts, viaducs, passages, aiguilles et rails de chemins de fer ont été endommagés par l'ennemi en retraite, et le service normal des transports à l'intérieur ne pourra être rétabli qu'avec le temps, surtout si on considère que les canaux belges (qui constituent un important réseau de voies de communication intérieures) seront hors d'usage tant qu'on n'aura pas recouvré les péniches qui les parcouraient; ce fait subsiste même si les canaux eux-mêmes n'ont pas été sérieusement endommagés dans plusieurs ports du pays.

"D'après les remarques qui précèdent, on voit que même en l'absence de toute restriction sur la libre exportation de toutes les denrées en Belgique, il est physiquement impossible que le commerce ordinaire avec la Belgique commence immédiatement. Même avec toutes les facilités de transport maritime désirables, il serait inutile d'expédier de grandes quantités de marchandises en Belgique tant que l'outillage de déchargement et de distribution ne sera pas disponible.

"Aucune mention n'a été faite du vaste problème de reconstruction de la Belgique. Naturellement, ce problème est avant tout l'affaire du gouvernement et du peuple belges, et ceux des Alliés qui ont subi le moins de pertes matérielles et dont les ressources ont été moins affectées, auront le devoir et le privilège de les aider dans cette grande tâche, de la manière qui sera la plus agréable et la plus avantageuse à toute la population belge. Le problème de la reconstitution (ce mot est employé de préférence au terme moins expressif mais plus usuel de reconstruction) de la Belgique ne comporte pas seulement la fourniture à ce pays des nombreuses et diverses denrées dont il aura besoin; elle implique aussi la complète réédification du commerce, de l'industrie et de l'agriculture belges, au moyen desquels seulement la population civile de Belgique peut gagner sa vie, aussi bien que la réédification des villes, villages et régions dévastées et endommagées.

LA COMMISSION INTERALLIÉE.

"Une commission interalliée pour la reconstitution industrielle et agricole de la Belgique, siège depuis quelque temps, et elle s'est occupée du côté pratique de la reconstruction de la Belgique. Son principal centre d'activité est à Londres, et elle a reçu de nombreux rapports sur les quantités approximatives de matériaux nécessaires à la reconstruction de la Belgique; ces rapports ont été l'objet d'une étude sérieuse à la lumière des approvisionnements disponibles. On espère ne pas perdre de temps pour commencer, aussitôt que la chose sera praticable, à ravitailler la Belgique de tous les matériaux et marchandises dont ce pays a le besoin le plus urgent; et il sera possible, maintenant que le pays est à la veille d'être complètement débarrassé de l'occupation ennemie, d'obtenir dans un avenir immédiat des détails précis sur les demandes qui sont faites.

"Etant donné l'état des affaires en Belgique, tel que brièvement exposé plus haut, et pour d'autres raisons évidentes, on comprendra sans peine qu'il puisse être nécessaire de limiter aux articles de première nécessité les importations en ce pays, ou d'établir une certaine forme de priorité ou un système de permis en ce qui concerne les denrées dont les disponibilités mondiales sont limitées".

SOUSSIONS DEMANDÉES POUR LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASE.

Jusqu'à lundi midi le 30 décembre 1918, M. R. C. Desrochers, secrétaire du département des Travaux publics, Ottawa, recevra à son bureau, des soumissions cachetées pour la construction d'un gymnase, à l'hôpital militaire de Burlington, Ont. Les enveloppes renfermant les soumissions devront porter l'inscription suivante: "Soumission pour la construction d'un édifice-gymnase, hôpital militaire, Burlington, Ont." Les plans et spécifications peuvent être vus, et des formules de soumission peuvent être obtenues: Du bureau du chef architecte, département des Travaux publics, Ottawa; du commis des travaux publics, station postale F, Toronto, et du gardien, "Public Building", Hamilton, Ont.

Aucune soumission ne sera considérée, qui ne sera pas faite sur les formules fournies par le département et conformément aux conditions mentionnées sur icelles.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, pour un montant égal à 10 pour 100 du chiffre de la soumission. Des obligations de guerre du Canada, ou les deux: obligations et chèque, seront aussi acceptés en garanties.

RECRUTEMENT VOLONTAIRE ET LOI DU SERVICE MILITAIRE

Plus de 611,000 hommes sont passés par les mains de l'organisation militaire canadienne, d'après les chiffres officiels.

Le ministère de la Milice et de la Défense autorise la publication des intéressantes notes qui suivent:

Plus de 611,000 hommes sont passés par les mains de l'organisation militaire canadienne, d'une manière quelconque, au cours de la guerre qui vient de finir. L'armistice fut signé le 11 novembre; le nombre exact des enrôlements, etc., enregistré à la date du 15 novembre, était de 595,441; à ceux-ci il faudrait ajouter quelque 16,300 hommes qui, après être venus en contact avec les autorités chargées du recrutement, ont été rayés de l'effectif. Ces deux séries de chiffres forment un total de 611,741.

Des 595,441, quelque 41,000 cas ont été considérés pour être ensuite mis de côté, les individus n'étant pas requis pour le service; plus de 21,000 se sont enrôlés dans des services autres que le Corps expéditionnaire canadien, et 15,000 environ étaient des réservistes, anglais ou alliés, que le gouvernement canadien a envoyés outre-mer sous les drapeaux de leurs armées respectives.

Les chiffres exacts sont contenus dans le memorandum ci-dessous, qui embrasse toute la période à partir du commencement de la guerre jusqu'au 19 novembre 1918:

ENRÔLEMENTS.

Enrôlement volontaire.
Le nombre total des recrues obtenues pour le Corps expéditionnaire canadien par le système de l'enrôlement volontaire a été de... 465,984

Loi du service militaire.

(a) Obtenus sous la loi du service militaire ou se rapportant volontairement dans les classes appelées... 83,355

(b) En congé sans solde en vertu d'arrêtés en conseil concernant les cas de misère et de sympathie, ou réformés sub-séquemment... 24,933

(c) Congédiés et renvoyés devant les registraires nommés par la division du service militaire du ministère de la Justice comme aptes au service de non-combattants seulement (soit parce qu'ils s'objectaient en conscience soit en vertu de la loi des élections en temps de guerre), ou comme faisant partie d'une catégorie qui n'aurait pas dû être appelée à se présenter... 16,300

Service d'outre-mer autre que le C.E.C.

Enrôlés au Canada pour service d'outre-mer autre que le C.E.C., les suivants:
Royal Air Force... 12,902
Transport moteur imp... 710
Transport intérieur par eau... 4,701
Service naval... 2,814
Dét. juif en Palestine... 42
21,169

Réservistes.

Outre ceux-ci, des réservistes anglais et alliés appelés sous les drapeaux de leur pays... 14,590

DISPOSITION.

<i>Transportés outre-mer.</i>	
Nombre total du C.E.C. transporté outre-mer...	418,052
<i>Service d'outre-mer autre que le C.E.C.</i>	
Enrôlés pour la Royal Air Force, etc., qui sont soit outre-mer soit au Canada...	21,169
Réservistes anglais et alliés transportés du Canada outre-mer...	14,590
<i>Au Canada et à Ste-Lucie.</i>	
(a) Effectif du C.E.C. au Canada et à Ste-Lucie, y compris ceux entraînés pour renforts d'outre-mer, force expéditionnaire sibérienne, régiment de garnison canadien, corps de police militaire, services médical et administratif, etc., mais non inclus un nombre estimé de 12,500, ayant fait partie de l'effectif total qui a traversé outre-mer, mais qui sont maintenant au Canada, dans des hôpitaux, non réformés, ou de service...	36,533
(b) <i>En congé de moisson.</i> Nombre de soldats en congé de moisson, sans solde...	15,405
(c) <i>En congé de sympathie.</i> Nombre de soldats en congé sans solde en vertu d'arrêtés en conseil concernant les cas de misère et de sympathie...	7,216
(d) <i>Congédiés.</i> Nombre de congés accordés au Canada à des soldats qui ne sont pas allés outre-mer pour les raisons suivantes, entre autres, à savoir: Impropres physiquement, absents, aubains, brevetés, transférés à l'armée impériale et à la Royal Air Force...	95,306
Inclus dans les rapports d'enrôlement mais dont les certificats de congé n'ont pas été reçus, ou qui pourraient être des enrôlements doubles. Ces chiffres seront corrigés d'après certains rapports reçus de temps à autre des districts militaires...	1,760
	595,441

Par rapport à ces chiffres, il semble à propos de référer au travail de la police militaire. On a formé, il y a quelque temps, un corps spécial de la police fédérale dans le but de faire exécuter la loi du service militaire, sous le contrôle du ministère de la Justice. Le 31 mai 1918, par un arrêté en conseil, ces forces étaient transférées au ministère de la Milice. Elles devinrent le corps de police militaire canadien, sous le commandement du grand prévôt, le colonel G. Godson, O.S.D., un officier de retour.

La tâche de ce corps a été excessivement lourde. Il a fait des enquêtes dans pas moins de 269,121 cas. Ce nombre paraît à première vue extraordinairement élevé, mais il faut expliquer que les absents et les réfractaires se faisaient une règle de courir d'une place à l'autre, ce qui nécessitait nombre de recherches pour le même individu. Ces cas se rapportent donc à un nombre d'hommes bien moindre qu'il n'indique. Le Canada tout entier a servi pratiquement de théâtre aux opérations du corps de police militaire canadien, des détachements en étant envoyés dans tous les endroits où des absents ou des déserteurs étaient supposés s'être réfugiés. Parfois, ces détachements devaient s'enfoncer dans des régions situées à des centaines de milles de toute voie ferrée et d'un accès, par conséquent, fort difficile. La royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest a rendu des services des

DÉSINFECTER LES ÉCURIES ET SAUVER LES CHEVAUX

Conseils de la ferme expérimentale dans le but de sauver des millions de piastres chaque année.

Le fait que la désinfection régulière des écuries n'est pas pratiquée communément en Canada indique suffisamment que les cultivateurs ne savent pas apprécier à sa juste valeur l'importance de la santé de nos animaux, déclare un bulletin de la Ferme expérimentale publié par le ministère de l'Agriculture. Comme dans les autres pays, les maladies chez les animaux causent à nos cultivateurs la perte de plusieurs millions de piastres chaque année. Des maladies telles que la tuberculose, l'avortement, la diarrhée, le charbon, la morve, le choléra des cochons, etc., diminuent de beaucoup nos revenus. De plus, des parasites tels que les poux, les tiques, etc., nous font perdre chaque année un nombre considérable d'animaux qui nous ont coûté cher à nourrir, sans compter la perte dans la production du lait, de la viande, et des jeunes animaux. Cultivateurs du Canada, il est de votre devoir et dans votre plus grand intérêt de mettre un terme à ces pertes. N'attendez pas que les animaux meurent de maladie, dépérissent, ou soient dénués de poils par les parasites avant de découvrir la cause du mal. Les maladies se propagent bien plus rapidement lorsque les animaux sont enfermés dans leurs quartiers d'hiver.

Un des plus importants moyens pour l'hivernage économique et sanitaire des animaux est d'avoir des écuries propres, et aucune écurie ne peut être entretenue propre, exempte de maladies et de parasites sans être désinfectée au moins deux fois par année.

La base de la désinfection est le contact direct. Les germes de maladies qui se trouvent sous une couche de fumier, de paille, ou de poussière, ne peuvent pas être tués par une désinfection moyenne. D'où il suit que le premier pas à faire est un nettoyage complet des écuries, en gratant (et lavant si possible) tous les murs et les planchers, et en balayant la poussière, la saleté et les toiles d'araignées des murs et des plafonds. Les planchers en bois devraient être réparés et les planchers en terre renouvelés en y mettant une nouvelle couche de terre.

LES DÉSINFECTANTS À EMPLOYER.

1. La lumière du soleil.—C'est le meilleur marché et un des meilleurs. Chaque étable devrait avoir des fenêtres en vitre représentant au moins six pieds carrés par tête de cheval et de bêtes à cornes, et un quart de ce montant pour les veaux et les cochons. Le soleil amène la propreté, la santé, le confort et de plus gros profits.
2. Badigeonnage.—Un bon badigeonnage appliqué chaud sur les murs et les plafonds couvre et tue les germes et les parasites. Ajoutez des drogues désin-

plus appréciés dans les régions sous son contrôle.

Voici le nombre total des cas dont s'est occupée la police militaire (y inclus la division civile) dans la mise à exécution de la loi du service militaire:

(a) Hommes arrêtés pour avoir manqué de s'enregistrer (réfractaires)...	18,824
(b) Hommes arrêtés pour avoir manqué de se présenter (absents)...	9,454
(c) Déserteurs arrêtés, conscrits et autres...	2,304
(d) Cas d'investigations...	269,121

Note: (a) et (b)—Une partie considérable de ceux-ci ont été jugés impropres au service après un examen médical et ils ont été rendus à la vie civile. (c)—Les "déserteurs" comprennent tous ceux qui, ayant été attachés à l'effectif d'une unité, se sont par la suite absentés illégalement.

fectantes, tel que de l'acide carbolique lorsque les étables ont abrité des animaux malades. Appliquez avec une pompe à jet ou une brosse.

3. Drogues désinfectantes.—Tous les planchers, les égouts, les auges doivent recevoir des soins particuliers. Désinfectez-les en les lavant complètement avec un des produits de la distillation du goudron de houille, tels que kresol, le wescol, zénoléum, la créoline, etc., appliqué dans une solution d'eau de 3 à 6 pour 100, en variant selon la force du désinfectant. Appliquez à l'aide d'une pompe à jet ou d'un arrosoir.

La division de la santé des animaux, ministère de l'Agriculture, Ottawa, peut vous envoyer des instructions pour la préparation et le choix du badigeonnage et des désinfectants.

Il est très important que la désinfection à l'aide des désinfectants plus haut mentionnés soit complète.

L'éleveur intelligent qui veut maintenir ses animaux en santé trouve qu'il est sage de désinfecter les auges et les canaux par où passe la nourriture, encore plus souvent. Un petit arrosage chaque mois sera suffisant.

L'expérience prouve que la désinfection est une assurance qui ne coûte pas cher et un placement rapportant un intérêt à un taux très élevé. Si les cultivateurs canadiens pouvaient tous, en bloc, se rendre compte de cette vérité, les maladies de nos animaux et les pertes qui en résultent diminueraient de 20 pour 100 par année.

L'IMPORTATION DES BESTIAUX ANGLAIS

L'émission de permis à cet effet sera reprise par le ministère de l'Agriculture après le premier de l'An.

Comme aucune manifestation nouvelle d'épizootie n'a été signalée en Grande-Bretagne depuis le 9 octobre dernier, et que le Conseil d'agriculture et des pêcheries a donné l'assurance qu'il n'existe aucun motif d'hygiène pour justifier la prohibition de l'importation des animaux de provenance anglaise au Canada, l'émission de permis pour l'importation des bestiaux, des moutons et autres ruminants, ainsi que des porcs, sera reprise après le 1er janvier.

Immigrants refusés.

Sur le nombre total des immigrants entrés au Canada au cours de l'exercice 1917, nombre s'élevant à 75,374, 174 personnes seulement ont été refusées. Près de la moitié de ces refusés étaient des Grecs et des Italiens, si on en croit le rapport du ministère de l'Intérieur sur l'immigration.

Le dossier des jeunes Anglais.

Le rapport de l'inspecteur en chef des "British Immigrant Children and Receiving Homes" étaient que le total des enrôlements des jeunes immigrants dans l'armée canadienne est de près de 25 pour 100 du nombre total des jeunes garçons venus au Canada.

L'impôt par tête.

Depuis l'imposition de l'impôt par tête, en 1885, jusqu'à la fin de l'exercice de 1917, la recette totale provenant du paiement de cette taxe par les immigrants chinois a été de \$17,593,056, ainsi que le constate le rapport annuel sur l'immigration, qui vient d'être publié par le ministère de l'Intérieur.

LA VIE ÉCONOMIQUE ENCORE PARALY- SÉE EN SIBÉRIE

Le ministère du Commerce reçoit des informations intéressantes de notre commissaire canadien à Vladivostock.

DISETTE DE MARCHANDISES.

Le ministère du Commerce a reçu de M. L. D. Wilgress, son nouveau commissaire à Vladivostock, le rapport suivant, en date du 16 octobre 1918:

"Grâce au rétablissement des communications avec l'intérieur, on a réussi à obtenir des informations précises quant à la situation actuelle en Sibérie occidentale. Les rapports indiquent que la population des villes est réellement dépourvue de toutes les choses nécessaires et qu'elle compte sur le secours des alliés sous ce rapport. Les paysans refusent d'y apporter des provisions de bouche à moins d'être assurés d'obtenir des marchandises en échange. On peut donc attribuer à la rareté des marchandises la paralysie complète de la vie économique du pays. La viande est rare parce que les fermiers préfèrent garder leur bétail sur pied, vu qu'on ne leur donne que du papier monnaie pour la viande qu'ils sont incapables de s'en servir pour acheter des marchandises. Le correspondant du "Messager de la Mandchourie", un journal publié à Harbin, a fait une étude intéressante de la situation dans un article récent dont voici la traduction:

LA SIBÉRIE ATTEND DES MARCHANDISES.

"La disette de marchandises a atteint des proportions sérieuses. La population de la Sibérie est complètement dépourvue de vêtements, de linge et de chaussures. La réparation des chaussures coûte aussi cher que des chaussures neuves avant la guerre; à Omsk, par exemple, un rouleau de fil coûte 7 roubles. Une famille de cinq personnes doit dépenser en moyenne 20 roubles par jour pour sa nourriture seulement. Les petits employés de chemins de fer prétendent qu'ils vivaient mieux avant la guerre à 30 roubles par mois qu'ils ne peuvent le faire aujourd'hui avec 300 roubles, et ceci peut être vérifié.

"On peut voyager des journées entières à travers des champs d'où le blé vient d'être récolté et cependant il est impossible de se procurer du pain de blé pour aucune somme d'argent.

"Dans la steppe, on voit des régions agricoles d'où partaient il y a quelque temps, plusieurs convois chargés de bestiaux, un jour après l'autre, et pourtant il est impossible d'acheter aucune sorte de viande à moins de 2 roubles la livre; une bouteille de lait coûte 60 kopecks et plus, le beurre 4 roubles, et ces prix s'appliquent aux autres articles de nécessité première. Il est évident que la vie économique du pays est paralysée et que, dans ces conditions, l'existence est presque un martyre.

"La masse du peuple est épuisée, nerveuse et irritable, ayant perdu toute confiance et tout courage.

"Les gens n'entrevoient aucune amélioration possible, parce qu'on a réquisitionné tous les moyens de transport pour les besoins de l'armée. Il n'y a, à vrai dire, que peu de convois comparativement à la période de 1914-1917, mais les convois militaires transportant des troupes et des fournitures de guerre vers l'ouest ne reviennent pas et, par conséquent, tout le transport des marchandises est interrompu presque partout et la distribution des marchandises sur les marchés est suspendue. Le transport au moyen d'attelages a complètement cessé à cause de la cherté incroyable des provisions et aussi parce que les paysans ne se rendent plus dans les villes où ils ne peuvent acheter les articles dont ils ont besoin.

DISETTE GÉNÉRALE DE MARCHANDISES.

"Seule l'apparition de marchandises sur le marché pourrait changer les fâcheuses conditions ci-dessus mentionnées et mettre fin à la paralysie actuelle de toute existence normale en Sibérie.

"On ne saurait s'attendre à recevoir quoi que ce soit de l'ouest, de la Russie d'Europe, où la disette de marchandises est pour le moins aussi grande. Les principaux centres manufacturiers sont encore sous le contrôle des Bolshévicks. De plus, les Allemands ont commencé à exporter de Moscou et d'autres centres de distribution de grandes quantités d'articles manufacturés qui s'y trouvaient encore. Ils exportent surtout en Allemagne les vêtements et tout le cuir.

"Il n'est donc pas étrange que la population sibérienne compte sur l'envoi de marchandises du lointain occident comme son unique planche de salut. C'est là sa seule espérance et elle craint encore qu'elle ne se réalise pas.

"Les consuls américains ont promis de fournir à la Sibérie les marchandises nécessaires, mais ceux qui sont au courant des méthodes des commerçants américains sont quelque peu sceptiques en ce qui concerne ces promesses, pour la bonne raison qu'il est impossible d'obtenir quoi que ce soit des Etats-Unis excepté par le service d'intermédiaire. Les Américains ne viennent pas en Sibérie eux-mêmes et ils n'y envoient même pas de voyageurs de commerce.

"Pour ces raisons, les commerçants individuels, les organisations d'achats et les associations coopératives comptent beaucoup sur la ville d'Harbin pour leur fournir tout ce qu'il faut en Sibérie et comme intermédiaire entre la Sibérie et les pays de production. Cependant, vu la mauvaise condition de la voie du chemin de fer Transbaïkal, par suite de l'état endommagé du pont sur l'Onon, il faut compter encore davantage sur le chemin de fer de l'Amour. Tout espoir de secours de ce côté semble tout de même peu fondé, vu le nombre limité de locomotives au service de ce chemin de fer. A tout événement, il faudra bien se servir du chemin de fer de l'Amour, autant qu'il sera possible de le faire, et l'Amérique pourrait rendre sous ce rapport de très grands services en fournissant à cette compagnie le matériel roulant requis.

CHAUSSURES ET VÊTEMENTS.

"Dès qu'on aura pu rétablir le mouvement du trafic, la Sibérie sera prête à absorber des quantités illimitées de marchandises qu'on pourra expédier d'Harbin et de Vladivostock. Même l'emploi des moyens actuels de transport vers l'ouest à leur pleine capacité ne saurait suffire à répondre aux besoins de la population de la Sibérie qui ne cessera de demander: "Apportez-nous encore des marchandises, et encore."

"Le lointain Orient doit d'abord vêtir et chauffer la population de Sibérie, puis lui fournir les moyens de l'éclairer durant l'hiver. L'approvisionnement d'huile est presque épuisé et les chandelles coûtent 20 roubles la livre. Il faudra aussi du tabac, car il n'en reste plus en Sibérie. Les gens du pays ont aussi oublié ce que c'est que d'avoir du sucre et des desserts. D'autres articles qu'il faudra procurer comprennent les outils, la papeterie, les clous, les fers à cheval, etc.

"Comme fournisseurs de tout ce qui est nécessaire à la Sibérie, Harbin et Vladivostock doivent ouvrir leurs portes à tous les acheteurs. On devrait abandonner tout contrôle des achats dans ces centres de distribution, car cela ne ferait que rendre le commerce plus difficile et retarder l'œuvre de secourir la Sibérie, en disette de marchandises. En d'autres mots, toute intervention ne ferait que nuire aux parties les plus compétentes à entreprendre de fournir les articles requis de façon si urgente.

"Les établissements individuels de la Sibérie sauront bien contrôler la distribution et les prix des marchandises, car c'est là leur rôle. Le fait de contrôler ou d'intervenir dans les débouchés réguliers du commerce ne ferait que nuire aux intérêts mêmes de la Sibérie. Il est nécessaire d'abandonner ce principe bureaucratique qui retarde la fourniture des articles nécessaires et entraîne une dépense indirecte considérable pour l'établissement d'institutions de contrôle. Ce serait de plus un encouragement à la malhonnêteté et à la spéculation véreuse."

LES TROUPEAUX DE BISONS SONT PROSPÈRES DANS LES PARCS

Le nombre sans cesse augmentant de ces animaux suggère d'en peupler les terrains giboyeux.

Les amateurs de sport, les naturalistes et les autres personnes intéressées dans la protection des animaux sauvages ont loué le gouvernement fédéral pour sa politique de prendre soin et de s'occuper du bien-être des animaux sauvages, et de réserver de vastes étendues de terrain comme des sanctuaires pour les animaux porteurs de fourrures ou de plumes.

Le dernier rapport du Commissaire des parcs fédéraux contient des renseignements concernant le troupeau de bisons du Canada dans les parcs aux Bisons et celui de l'Île-à-l'Élan, renseignements qui doivent être une source de grande satisfaction pour les admirateurs de ces splendides animaux, qui croyaient cette race en danger de disparaitre complètement.

Le fait n'est pas bien connu que le Commissaire des parcs fédéraux a sous ses soins près de trois mille bisons qui vivent dans des conditions normales, ayant les mêmes habitudes d'alimentation et jouissant de la même liberté de rôder dans le parc, dans une certaine limite, dont jouissaient les troupeaux dans les prairies, dans les temps passés. Ces animaux sont vigoureux et en splendide condition. Leur bonne apparence et le fait que l'augmentation normale se produit chez ces animaux nous fournissent une preuve excellente qu'ils sont dans leur sphère naturelle. Durant l'année 1917, il y a eu une augmentation de 356 bisons dans le parc aux Bisons, et 28 jeunes bisons sont nés dans le parc de l'Île-à-l'Élan. Le rapport déclare que les jeunes animaux sont des types splendides et qu'ils s'améliorent.

Ces troupeaux sont les plus nombreux de l'Amérique du Nord, et, sans doute, du monde entier. Tous ceux qui s'intéressent à la conservation de ces animaux traditionnels éprouveront un vif sentiment de satisfaction dans le fait que, grâce à la prévoyance du gouvernement, le Canada possède ces troupeaux. Personne de ceux qui connaissent l'histoire de la vie des bisons ne doute que, sans la politique progressive du gouvernement de réunir ces animaux en grand nombre et de les placer dans des sphères propres, il n'aurait jamais été possible, comme il l'est maintenant, de voir cette noble race d'animaux reprendre une position ressemblant quelque peu à celle qu'elle occupait autrefois parmi les animaux. En recueillant ces animaux le gouvernement a sauvé cette race de l'extinction qui la menaçait depuis plusieurs années.

Il n'y a rien qui empêche ces troupeaux de se multiplier jusqu'à ce qu'il soit possible, dans l'avenir, de peupler les terrains giboyeux avec ces troupeaux de bisons sauvages. La conservation du gros gibier du Canada représente pour l'avenir une source de gros revenus de la part des chasseurs de gros gibiers. Le repeuplement des bisons, si la chose peut être accomplie, augmente considérablement les sources de gibiers du Canada pour l'avenir. Pour le présent et l'avenir, les troupeaux sont pour les touristes des attractions que l'on ne peut trouver dans aucun autre pays.

Le nombre des immigrants américains augmente.

Le rapport du ministère de l'Intérieur sur l'immigration pour l'exercice 1917 établit que le nombre des colons venant des Etats-Unis qui sont entrés au Canada par les ports de l'Ouest accuse une augmentation d'environ 100 pour 100 par comparaison avec les chiffres de l'année précédente.

DIMINUTION DANS LA PRISE DU POISSON EN NOVEMBRE

La mauvaise température fait baisser la quantité de beaucoup de sortes de poissons; toutefois, la prise de la morue dans l'Atlantique accuse une augmentation de 328 quintaux--La pêche à la sardine donne de bons résultats.

SOMMAIRE POUR LE MOIS.

Le ministère du Service naval nous donne les résultats des pêcheries maritimes en novembre dans les termes suivants:

La mauvaise température a beaucoup nui à la pêche dans l'Atlantique au cours du mois de novembre. Un grand vent de l'est vers le 14 fit sombrer ou endommagea un grand nombre de bateaux, de quais, et quantité d'attirails de pêche, particulièrement dans les districts de l'est de la Nouvelle-Ecosse.

La prise de morue, de haddock, de merluche et de merlan jaune atteint le chiffre de 87,311 quintaux, comparativement à 100,694 quintaux en novembre 1917. La prise de la morue a été de 328 quintaux plus considérable, mais celle du haddock, de la merluche et du merlan jaune accuse une diminution de 13,711 quintaux. Cette diminution se fait surtout sentir dans la prise du haddock.

Il y a eu une augmentation de plus de 12,000 quintaux dans la prise du hareng, et une augmentation semblable dans la prise du maquereau sur tout le littoral de l'Atlantique. La pêche à la sardine dans la baie de Fundy a donné d'excellents résultats, on en a pris 65,025 barils au cours du mois, comparativement à 23,965 barils au cours du même mois l'an dernier.

La nouvelle saison de la pêche au homard est ouverte dans les comtés de Charlotte et de Saint-Jean, N.-B., depuis le 15 du mois. La prise a atteint le chiffre de 1,268 quintaux, comparativement à 1,080 quintaux pour la même période de l'année précédente.

On a pris 2,000 barils de pétoncle dans le district de Chester-Bay, Nouvelle-Ecosse, tandis que l'an dernier on en a pris 1,000 barils au cours du mois de novembre.

La prise des huîtres a atteint le chiffre de 3,979 barils, comparativement à 4,311 barils l'an dernier. Il y a eu une augmentation de 269 barils dans le Nouveau-Brunswick, mais une diminution de 601 barils dans la Nouvelle-Ecosse et l'Île du Prince-Édouard.

La mauvaise température sur le Pacifique, et les effets de la grippe sur les pêcheurs ont empêché un grand nombre des bateaux faisant la pêche au flétan de sortir du port de Prince-Rupert au cours du mois. En conséquence, la prise du flétan en Colombie-Britannique n'a été que de 7,084 quintaux, comparativement à 13,030 quintaux en novembre 1917.

La prise du hareng en Colombie-Britannique a diminué d'environ 60,000 quintaux, tandis que la prise du saumon et de la morue noire a été un peu moins considérable. Il y a eu une augmentation de 2,771 quintaux dans la prise du poisson plat.

Le poisson de mer pris sur les côtes du Canada au cours du mois avait une valeur de \$2,284,163 au point de débarquement. En novembre de l'an dernier, la valeur atteignait le chiffre de \$2,145,760.

Un pêcheur sur la côte du comté de Victoria, N.-B., et 15 sur la côte ouest de l'Île Vancouver perdirent la vie au cours du mois de novembre, en faisant la pêche.

Un timbre ou deux d'épargnes de guerre seraient des cadeaux des plus présentables. Ce n'est pas seulement du bon argent, mais ils auraient certainement l'effet d'induire le donataire à économiser systématiquement.

PENSIONS NON RÉCLAMÉES

Une liste des noms qu'il faut consulter. Plusieurs intéressés dans la province de Québec.

Nous avons publié dans notre première publication une liste des parents ou amis des soldats qui auraient droit de réclamer des pensions militaires. La Commission des pensions nous communique une liste additionnelle que voici:

M. Emile Maurice, Cobalt, Ont.
 M. Samuel H. Foden, chemin Younghurst, rue Yonge, Toronto, Ont.
 M. Arthur Raymond Cooper, Springfield, N.-E.
 M. Alfred J. Casselman, livraison générale, Toronto, Ont.
 M. Simon M. J. Forbes, 17 rue Rotenberg, Halifax, N.-E.
 M. Alexander McKenzie Neil, B. P. Woodstock, N.-E.
 Serg. Percy F. Pankhurst, 136 rue Queen, Ottawa, Ont.
 A/cap. Joseph F. Dionne, 2 Dorchester, Ouest, Montréal, P.Q.
 M. Arthur Childerhose, B. P. Maple Leaf, Ont.
 M. Albert F. Edwards, 122 ave Est, Providence, R.L., E.-U.A.
 M. Louis Joseph, chambres Essex, 1033 rue Pender, O., Vancouver, C.-B.
 Cap. Arthur H. Thompson, Yarmouth, N.-E.
 M. Peter Goegeon, 1851 rue Henri-Julien, Montréal, P.Q.
 M. William G. Lee, livraison générale, Vancouver, C.-B.
 M. David Daniel, livraison générale, cité de Québec, P.Q.
 Lieut. Stanley H. Powell, 187 rue Marlboro, Brantford, Ont.
 M. Charles E. Price, 1514 rue Powell, Vancouver, C.-B.
 M. Robert M. Elrick, livraison générale, Calgary, Alta.
 M. Auton Revoulaska, livraison générale, Toronto, Ont.
 M. William J. Evans, Rainy-River, Nouvel Ont.
 M. Thomas G. Jones, Warren, Man.
 M. George Van Brabant, 248 ave River, Winnipeg, Man.
 M. Charles P. Wain, Chapleau, Ont.
 M. Frederick R. Mulford, 1043 rue Melville, Vancouver, C.-B.
 M. Fred Montague, 68 11e rue Nord, Minneapolis, Wis., E.-U.A.
 M. John R. Crawford, 873 rue Seymour, Vancouver, C.-B.
 M. Alfred Nawash, a/s du bureau de poste, Toronto, Ont.
 M. Owen Denyer, 904 rue Banning, Winnipeg, Man.
 M. William J. Rutledge, Vulcan, Alta.
 Cap. Samuel Downey, livraison générale, Moosejaw, Sask.
 M. James Johnston, 660 rue Dorchester-Ouest, Montréal, P.Q.
 Mme Henrietta P. Charles, 536 rue Rogers, Peterborough, Ont.
 M. Roy L. Coones, B. P. O'Donnell Ont.
 M. Angus D. MacDonald, Malignant, co. d'Antigonish, N.-E.
 M. William G. Brown, 95 ave Alexander, Winnipeg, Man.
 M. Joseph Todd, 256½ ave Church, Toronto, Ont.
 M. Onufrey Grudzien, 338 rue Richmond, Toronto, Ont.
 M. Charles A. Meighen, 32 rue St-Luc, Montréal, P.Q.
 Capitaine Charles C. Schlichter, 819 ave Greenwood, Toronto, Ont.
 M. Webster Phelps, ave Rockland, Fredericton, N.-B.
 M. Henry Irving Grearson, St-Stephen, N.-B.
 M. Leslie G. Best, B. P. Heath-Creek, via Cowley, Sask.
 M. Frank Watters, 530 ave G sud, Saskatoon, Sask.
 M. Harry Wayman, 41 rue Victoria, Montréal, P.Q.
 Mme Caroline Bolly, La Broquerie, Man.
 M. William Pratt, 216 rue Moscow, Montréal, P.Q.
 Mme Rezella L. Marticotte, 86 rue St-Alexis, St-Sauveur, Québec, P.Q.

Mme Lucy A. Bradley, 366 rue Main, St-Jean, N.-B.
 M. Bernard Craig, 15 rue Overdale, Montréal, P.Q.
 M. Tony Zembrak, 148 rue York, Toronto, Ont.
 M. William A. Coghland, a/s du bureau des comm. des pensions, 510, édifice du Canada, Saskatoon, Sask.
 M. Edward E. Chosholm, Watertown, N.-Y., E.-U.A.
 M. Charles Mundwyler, Duane Café, 125 ave Portage, Sault-Ste-Marie, Mich., E.-U.A.
 M. Frederick W. Larocque, jonction Viakkey, Ont.
 M. Arthur Fauteux, 89 Demontigny-Est, Montréal, P.Q.
 M. Dennis Young, Campbellton, N.-B.
 M. John Begg, 344 rue Victoria, Toronto, Ont.
 M. Cecil Carroll, senatorium de la Nouvelle-Ecosse, Kentville, N.-E.
 M. Alfred Robitaille, 483 rue Lasalle, Maisonneuve, Montréal, P.Q.
 Mme Mary E. Copeland, 28 rue Roosevelt, New-Bedford, E.-U.A.
 M. Edward C. A. Watts, Rosedale, Man.
 Mme Gertrude Agnes Bloor, 12 ave Ward, Trenton, N.-Y., E.-U.A.
 Mme Athleta M. Saunders, a/s Water Board, 232 ave Jefferson-E, District, Mich., E.-U.A.
 M. Fred Greenwood, Spring-Coulée, Alta.
 M. Martin O'Neil, 2653 rue Waverley, Montréal, P.Q.
 M. Henry R. Howcik, 6 rue Bay, Ottawa, Ont.
 M. James Chillman, a/s école de la rue York, Toronto, Ont.
 M. Harry J. Jordan, livraison générale, Moosejaw, Sask.
 M. William T. Whitehead, Kananaskis, Sask.
 M. Zotique Ménard, Bezanson, Alta.
 Lieut. Archibald E. Mackay, 6e bat., C.G.R., Halifax, N.-E.
 Serg. George Lees, Royal Hotel, Saskatoon, Sask.
 M. Thomas Henry Smith, Prince-Albert, Sask.
 M. Edward J. Howes, Sunnyside, Hamilton, Bermudes.
 M. Charles Bolton, 10808 100e ave, Edmonton, Alta.
 M. John O. Coulthard, 608 10e ave, Seattle, Wash., U.-E.A.
 M. David Ireland, livraison générale, Lethbridge, Alta.
 Serg. Edward Logan, rue Front, Grand Rapids, Mich., E.-U.A.
 M. Matthew Walmsley, Appts Burard, rue Powell, Vancouver, C.-B.
 M. Charles Rattray, livraison générale, Calgary, Alta.
 M. Edward Galbraith, Y.M.C.A., rue du Collège, Toronto, Ont.
 Rég. serg.-major Leonard Knight, livraison générale, Calgary, Alta.
 M. John Hardy, 191 rue Jarvis, Toronto, Ont.
 Mme Elizabeth Adair, Provost, Alta.
 M. Clarence A. Highley, 334 ave Laurier-Ouest, Ottawa, Ont.
 Cap. Alexander Allan, 27 rue Montague, Toronto, Ont.
 M. Elois Marty, Fribourg, Alta.
 M. Alexander Cunningham, livraison générale, Vancouver, C.-B.
 M. Baron W. M. Compton, livraison générale, Victoria, C.-B.
 M. Harry Brown, a/s T. J. Roberts, Grand Hotel, rue Water, Vancouver, C.-B.
 M. George Emery Whitney, bur. de poste, Shuswap, C.-B.
 Cap. John T. Woodroof, 54 rue Duke, Toronto, Ont.
 M. Henry E. Sayers, Midland Place, Toronto-Est, Ont.
 Serg. Frank Keay, livraison générale, Winnipeg, Man.
 M. Joseph Czesnuck, bur. des Com. des pensions, 306 édifice Drummond, Montréal, P.Q.
 Serg. James W. Stamp, 167 rue Mutual, Toronto, Ont.

ÉTATS-MAJORS CANADIENS EN ANGLETERRE ET AU CORPS D'ARMÉE EXPÉDITIONNAIRE

EN ANGLETERRE.

CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL:

Lieutenant-général sir R. E. Turner, C.V., C.B., C.C.M.G., D.S.O.

OFFICIER D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL:

Brigadier-général H. F. McDonald, C.M.G., D.S.O.

ADJUDANT-GÉNÉRAL:

Brigadier-général P. E. Thacker, C.B., C.M.G.

QUARTIER-MAÎTRE GÉNÉRAL:

Brigadier-général D. M. Hogarth, C.M.G., D.S.O.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES DE SANTÉ:

Major-général G. I. F. Foster, C.B.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS FORESTIÈRES:

Brigadier-général A. McDougal, C.B.

PAYEUR GÉNÉRAL:

Brigadier-général J. M. Ross, C.M.G.

QUARTIER GÉNÉRAL, ARTILLERIE DE RÉSERVE:

Brigadier-général C. H. MacLaren, C.M.G., D.S.O.

QUARTIER GÉNÉRAL, BRAMSHOTT:

G.O.C.: Brigadier-général R. Rennie, C.B., C.M.G., D.S.O.

QUARTIER GÉNÉRAL, SEAFORD:

G.O.C.: Brigadier-général H. M. Dyer, C.M.G., D.S.O.

QUARTIER GÉNÉRAL, WHITLEY:

G.O.C.: Brigadier-général F. H. Hill, C.M.G., D.S.O.

PRISONNIER DE GUERRE RAPATRIÉ:

Brigadier-général V. A. S. Williams.

GÉNÉRAUX CANADIENS MIS HORS CADRES DE L'ARMÉE IMPÉRIALE:

Major-général G. B. Hughes, C.B., C.M.G., D.S.O.

Brigadier-général C. J. Armstrong, C.M.G.

Major-général A. B. McRae, C.B.

Brigadier-général E. Hilliam, C.M.G., D.S.O.

Brigadier-général A. C. Critchley, D.S.O. (mis hors cadre du Corps royal d'Aviation, ne conservant le grade de brigadier-général que dans le Corps royal d'Aviation).

CORPS EXPÉDITIONNAIRE CANADIEN, SIBÉRIE:

Major-général J. H. EMSLEY, C.B., C.M.G.

Brigadier-général H. C. Bickford, C.M.G. *

CORPS D'ARMÉE CANADIEN.

QUARTIER GÉNÉRAL DE L'ARMÉE CANADIENNE:

Commandant: lieutenant-général sir A. W. Currie, C.C.B., C.C.M.G.

G.S.O.I.: *Brigadier-général N. W. Webber, C.C.B., D.S.O.

A.A. & Q.M.G.: *Brigadier-général G. J. Farmer.

1^{ÈRE} DIVISION CANADIENNE:

Commandant: Major-général A. G. Macdonell, C.B., C.M.G., D.S.O.

1^{ÈRE} brigade: Brigadier-général W. A. Griesbach, C.M.G., D.S.O.

2^E brigade: (Sous un commandant temporaire).

3^E brigade: Brigadier-général G. S. Tuxford, C.B., C.M.G.

2^E DIVISION CANADIENNE:

Commandant: Major-général sir H. E. Burstall, C.C.B., D.S.O.

4^E brigade: Brigadier-général G. E. McCuaig, C.M.G., D.S.O.

5^E brigade: Brigadier-général T.-L. Tremblay, C.M.G., D.S.O.

6^E brigade: Brigadier-général A. Ross, D.S.O.

3^E DIVISION CANADIENNE:

Commandant: Major-général F. O. W. Loomis, C.B., C.M.G., D.S.O.

7^E brigade: Brigadier-général J. A. Clark, D.S.O.

8^E brigade: Brigadier-général D. C. Draper, D.S.O.

9^E brigade: Brigadier-général D. M. Ormond, D.S.O.

4^E DIVISION CANADIENNE:

Commandant: Major-général sir D. Watson, C.C.B., C.M.G.

10^E brigade: *Brigadier-général R. J. F. Hayter, C.M.G., D.S.O.

11^E brigade: Brigadier-général V. W. Odium, C.B., C.M.G., D.S.O.

12^E brigade: † (Sous un commandant temporaire).

ARTILLERIE:

Corps: Major-général E. W. B. Morrison, C.B., C.M.G., D.S.O.

1^{ÈRE} division: Brigadier-général H. E. Thacker, C.M.G., D.S.O.

2^E division: Brigadier-général H. A. Panet, C.M.G., D.S.O.

3^E division: Brigadier-général J. S. Stewart, D.S.O.

4^E division: Brigadier-général W. B. M. King, C.M.G., D.S.O.

5^E division: Brigadier-général W. O. H. Dodds, C.M.G.

CORPS CANADIEN DE MITRAILLEUSES:

Brigadier-général R. Brutinel, C.M.G., D.S.O.

SECTION CANADIENNE, G.Q.G.:

Brigadier-général J. F. L. Embury, C.M.G.

CAVALERIE:

Brigadier-général R. W. Paterson, D.S.O.

GÉNIE:

Brigadier-général W. B. Lindsay, C.M.G., D.S.O.

TROUPES CANADIENNES DU SERVICE DES CHEMINS DE FER:

Brigadier-général J. W. Stewart, C.M.G.

SERVICES DE SANTÉ DE L'ARMÉE CANADIENNE:

Brigadier-général A. T. Ross, C.B., C.M.G.

* Officiers impériaux.

† En remplacement du brigadier-général J. H. MacBrien, C.M.G., D.S.O., blessé et en traitement à l'hôpital, en Angleterre.